

Pédagogie animation Créer son MOOC • **Management métiers** Devenir fonctionnaire territorial pour protéger la nature • **Vu ailleurs** Au bord de l'irréversible, le Brésil brade son environnement • **Méthodes techniques** Connaître l'âge des poissons grâce à la scalimétrie • **Accueil fréquentation** Participer au *Birdfair*

avril - juin 2018 • n° 62

Espaces NATURELS

REVUE DES PROFESSIONNELS DE LA NATURE

Engagement La biodiversité en partage



Trimestriel 11 €

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Toutes les formations de l'AFB sur formation.afbiodiversite.fr



Butor étoilé, Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre (62).



Kevin Wimez,

chargé de communication
Eden 62
eden62.fr

Niché au cœur de la roselière, le Butor étoilé est sans doute le plus mimétique des animaux des zones humides. Il peut rester des heures immobile à quelques mètres de vous sans que vous ne le voyiez. Soudain les roseaux se mettent à bouger... il sort du rideau de végétation quelques instants avant de disparaître à nouveau tel le fantôme du marais.

* Vous êtes photographe dans un espace naturel ?
Envoyez-nous des clichés de vos lieux préférés : revue@espaces-naturels.fr

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉDITEUR

AFB, 5 square Félix Nadar
94300 Vincennes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christophe Aubel

DIRECTRICE DE L'ÉDITION

Bénédicte Dussert

COMITÉ ÉDITORIAL

TOUR D'HORIZONS

Vu ailleurs Anna Echassoux, Thierry Lefebvre,
Christian Perennou

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie animation Caroline Joigneau-Guesnon,
Émilie Ryckebusch

Droit police de la nature Louis-Gérard d'Escricenne,
Nicolas Manthe, Véronique Vinot

Études recherche Gilles Landrieu, John Thompson

Management métiers Laurent Ratineau,
Thibaut Rodriguez

Méthodes techniques Véronique Vinot,
Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJETS

Accueil fréquentation Lydiane Estève,
Philippe Sauvage

Aménagement gouvernance Arnaud Callec,
Thierry Mougey, Philippe Sauvage

Gestion patrimoniale Dominique Aribert,
Aurélien Daloz, Anne Douard, Sébastien Languille,
François Salmon

RÉDACTION

Rédactrice en chef Anne Perrin

Journaliste Christophe Tréhet, c_trehet@yahoo.fr

Maquette Agence PatteBlanche
Montpellier - aude@patte-blanche.com
04 99 74 08 83
patte-blanche.com

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Agence française pour la biodiversité
Site de Montpellier Mandon, 2 place Viala
34060 Montpellier CEDEX 2
04 67 16 41 68
boutique.espaces-naturels.fr

IMPRESSIION

IME By Estimprim
25110 Autechaux

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0520 G 83179

Les propos tenus dans les articles n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

Les titres et chapeaux sont de la rédaction.



© Arnaud Callec



L'édito

Par **Allain Bougrain Dubourg**,
président de la Ligue pour la protection
des oiseaux (LPO)

Certes, l'affaire n'est pas gagnée, mais la lucidité s'est inscrite dans les consciences. À part quelques climato-sceptiques pathétiques, nous savons désormais tous qu'il convient de revisiter notre mode de vie pour limiter le réchauffement climatique.

Concernant l'avenir de la biodiversité, il en va tout autrement. Les bilans catastrophiques semblent se noyer dans une indifférence sociétale assourdissante. Qu'importe les 420 millions d'oiseaux disparus du ciel européen en 30 ans, même sentiment à l'égard de la biomasse des insectes volants en chute de 76 % en 27 ans. Et que dire des 30 % des espèces de mammifères de France métropolitaine considérés comme quasi menacés ou menacés ? Las, les ONG naturalistes poursuivent bon gré mal gré leurs actions pour tenter de secouer l'indifférence. Elles disposent, dans leurs panoplies, de plusieurs leviers. Le premier d'entre eux vise à mobiliser l'opinion publique, elles le font avec détermination (à titre d'exemple, à elle seule, la LPO sensibilise 300 000 personnes, chaque année, dont 80 000 scolaires). À l'évidence, c'est avec une mutation des citoyens vers l'écocitoyenneté que nous progresserons.

Les biotopes à préserver doivent également faire partie des premières mesures à engager. La nature ne résistera pas à une artificialisation galopant à la vitesse de 70 000 hectares d'asphalte par an. De même, les zones humides, dont l'hémorragie semble se ralentir, méritent d'être préservées en urgence. Par ailleurs, une révision profonde du modèle d'agriculture intensive offrira l'indispensable oxygène à la biodiversité.

Mais au-delà de ces stratégies d'envergure, c'est l'action de proximité qui doit s'engager au plus vite. Des pistes existent. Par exemple, les plans nationaux d'actions ambitieux pour les espèces les plus vulnérables, avec les moyens adaptés, peuvent favoriser la résilience.

La France ne démérite pas. Les espèces emblématiques flirtant avec l'extinction durant les années 1970 (Cigogne blanche, Faucon pèlerin, castor, etc.) ont connu une renaissance grâce à la compétence et la volonté d'un grand nombre d'acteurs.

Aujourd'hui, l'AFB constitue un nouveau levier de promotion de la biodiversité en France qui fédère toutes les énergies disponibles. C'est à elle de dynamiser, surprendre par son audace et enthousiasmer de nouveaux acteurs pour élargir les champs d'action.

Je forme le vœu qu'elle puisse le faire en lien avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité qui, elle aussi, alerte régulièrement sur l'urgence de préserver la biodiversité.

SOMMAIRE

avril - juin 2018 • n° 62

P. 45 **DONNER LE MOOC**

P. 14 **STIMULER LA PROTECTION**



P. 28 **FÉDÉRER L'AVENTURE**



TOUR D'HORIZONS

6

- 3. ÉDITO
- 7. L'ESSENTIEL
- 9. TERRITOIRES
- 11. PORTRAIT
- 12. LES GENS
- 12. DES MOTS POUR LE DIRE
L'Accès et le partage
des avantages (APA)
- 13. L'ENTRETIEN
L'Agence française
pour la biodiversité,
cœur de réseaux
- 14. VU AILLEURS
Au bord de l'irréversible,
le Brésil brade son
environnement
- 16. LIRE
- 18. AUTREMENT DIT
- 20. LECTEURS PENSEURS
- 21. L'AGENDA

*Espaces*NATURELS
www.espaces-naturels.info

**Suivez
ces symboles**
au fil des pages

ALLER PLUS LOIN



À LIRE AUSSI SUR
ESPACES-NATURELS.INFO



Le dossier

Sommaire détaillé en p. 23

22

ENGAGEMENT LA BIODIVERSITÉ EN PARTAGE

P. 24 PARTICIPER À L'HISTOIRE

P. 41 PARTAGER LE RÉSERVOIR

P. 48 VALORISER LA JUNGLE

FORUM PROFESSIONNEL

38

38. MANAGEMENT MÉTIERS

Devenir fonctionnaire territorial pour protéger la nature

41. ÉTUDES RECHERCHE

La banque de semences du sol, réservoir pour la régénération

43. DROIT POLICE DE LA NATURE

Première application du principe de non-régression

45. PÉDAGOGIE ANIMATION

Créer son MOOC

47. MÉTHODES TECHNIQUES

Connaître l'âge des poissons grâce à la scalimétrie

TERRITOIRES EN PROJETS

48

48. GESTION PATRIMONIALE

Expériences de gestion

51. AMÉNAGEMENT GOUVERNANCE

Des palmiers à Calais ?

53. ACCUEIL FRÉQUENTATION

Participer au *Birdfair*

55. INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE

© Zak Suha

Proposer un sujet ?

Le comité éditorial d'*Espaces naturels* se réunit tous les trimestres pour sélectionner des propositions d'articles. Soumettez vos idées d'articles *via* le site www.espaces-naturels.info

TOUR D' HORIZONS



Ras-al-Khor, Dubaï (Émirats arabes unis)

La prochaine COP de la Convention de Ramsar se déroulera en octobre à Dubaï. Le premier site Ramsar de ce pays, Ras-al-Khor, est une zone humide de 600 ha aujourd'hui incluse dans la métropole de Dubaï, qui connaît une croissance très rapide. Des enjeux de qualité, de circulation de l'eau et de développement urbain périphérique y sont prégnants. Néanmoins, limicoles et flamants s'y comptent par milliers lors des migrations et de l'hivernage et des espèces menacées comme l'Aigle criard y sont communes.

ramsar.org



TRAVAIL COLLABORATIF

Un wiki pour les Aires marines éducatives (AME)

Qu'est-ce qu'un wiki ? Il s'agit d'un outil en ligne, simple, pour favoriser le travail collaboratif (à l'instar de Wikipédia...). Le wiki AME s'adresse au réseau naissant des personnes engagées dans les projets d'aires marines éducatives : enseignants, référents (faisant partie de structures en lien avec le milieu marin et l'éducation à l'environnement), acteurs locaux... Cinquante-cinq écoles sont engagées dans la démarche depuis la rentrée 2017 en France hexagonale et dans les Outre-mer hors Polynésie française. • ame.afbiodiversite.fr



© Terry Goss

CONSERVATION

On sait enfin où les requins vont manger

Une équipe du Centre national océanographique de l'Université de Southampton (Royaume-Uni) a déterminé dans quelles zones les requins allaient chercher leur pitance. Une information précieuse pour la préservation d'espèces en danger d'extinction. Connaître leurs zones d'alimentation devrait améliorer les programmes de conservation de ces espèces. •

Source *Sciences et avenir* : <http://bit.ly/2BECbYV>

VAGUES MORTELLES ... de froid ou de chaleur



+ 47,3 °C
des centaines
de chauves-souris
succombent à la chaleur en Australie

2018 a commencé
sous le signe
des températures
extrêmes

Sources : Quartz (qz.com) et lci.fr

L'actu des
espaces naturels
sélectionnée pour vous
sur Scoop.it

DocBiodiv



TAXES

Espaces naturels et impôts sur la fortune immobilière

L'impôt de solidarité sur la fortune est devenu un Impôt sur la fortune immobilière (IFI), excluant de son assiette les valeurs mobilières, mais maintenant le patrimoine foncier, notamment le foncier non bâti, et, plus particulièrement, les espaces naturels. Selon Guillaume Sainteny, enseignant à l'école AgroParisTech, cette inclusion des espaces naturels dans l'assiette de l'IFI pourrait inciter des propriétaires d'espaces naturels assujettis à l'IFI à transformer leur propriété en foncier bâti, afin d'éviter d'être taxés. À suivre. •

Avis de Guillaume Sainteny : <https://goo.gl/yNKqdl>

L'alternative de la compensation : <https://goo.gl/iPrccE>



NAISSANCE

Une nouvelle revue participative et gratuite

Plume de naturalistes est une revue francophone libre, participative et gratuite, ouverte à tous les thèmes des sciences de la vie et de la terre, et toutes les formes d'expression (article, essai, expression artistique, etc.). Son objectif : la diffusion des connaissances. La revue est intégralement consultable et téléchargeable sur le site, où les auteurs potentiels sont invités à soumettre leurs manuscrits. •

www.plume-de-naturalistes.fr



© Etapied

CORAUX

Les épisodes de blanchissement ont été multipliés par dix depuis les années 1980

Partout dans le monde, la survie des coraux est menacée. Déjà fragilisés par la pollution, la pêche, l'agriculture ou l'aménagement côtier, ces écosystèmes vitaux des océans sont aujourd'hui irrémédiablement soumis à la pression extrême du changement climatique. Les phénomènes de blanchissement, spectaculaires, peuvent déboucher sur la mort des récifs. Ils surviennent aujourd'hui tous les trois ans, selon une étude publiée dans *Science*. •

En savoir plus sur *Le Monde* :
<http://lemde.fr/2GvFv89>

GUIDE

Éviter, réduire, compenser

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) publie un guide d'aide à la définition des mesures « Éviter, réduire et compenser » (ERC). Ce guide vise à aider les services de l'État, maîtres d'ouvrage et bureaux d'études à concevoir et catégoriser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, mais aussi d'accompagnement. •

http://bit.ly/2BDQrRL

CIRCULATION

Mieux éviter les collisions des navires avec les cétacés

Un arrêté du 11 décembre 2017 précise les dispositifs disponibles pour le partage des positions de navires visant à éviter les collisions avec les cétacés dans les aires marines protégées Pelagos et Agoa (sanctuaire de mammifères marins aux Antilles, géré par l'Agence française pour la biodiversité). Le système REPCET (repérage des cétacés) doit être installé sur les navires battant pavillon français de plus de 24 mètres circulant dans les eaux des deux sanctuaires (les navires français circulant moins de dix fois par an dans les eaux de ces aires marines protégées sont exemptés). Il permet de partager en temps réel la position des grands cétacés repérés par les équipages. •

En savoir plus : <http://bit.ly/2EFVzAR>

DICTIONNAIRE

Les mots de la nature mis à jour

La quatrième édition du dictionnaire sur la diversité biologique et la conservation de la nature vient de paraître. L'ouvrage, enrichi d'environ 450 définitions par rapport à la version précédente, avec de nombreuses définitions revues et complétées, voire réécrites à la lumière de nouveaux résultats sur des éléments particuliers, est en accès libre et gratuit à l'adresse : <http://bit.ly/2nDlbcP>



© Richard Bartz

ALPES

Le Gypaète barbu de retour

Le plus grand vautour d'Europe avait été éradiqué en France au début du XX^e siècle. Lancée il y a trente ans, la mobilisation sans précédent pour sa réintroduction a porté ses fruits. On dénombre actuellement trois cents gypaètes dans tout l'arc alpin, dont 42 couples reproducteurs et 31 poussins envolés en 2017, ce qui fait dire aux spécialistes que l'espèce est sauvée... à condition de maintenir la concertation internationale. • **En savoir plus sur *Le Monde* :** <http://lemde.fr/2FgHlUa>

EN IMAGE



© Olivier Brosseau / Agence française pour la biodiversité

Les canyons de Méditerranée à l'honneur

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) et le Parc national des Calanques ont signé, début 2018, un accord de coopération pour la mise en œuvre d'une exposition itinérante consacrée aux canyons. Valorisant les données d'un programme piloté par l'Agence des aires marines protégées de 2008 à 2010, cette exposition a pour objet de partager les connaissances sur ces habitats avec le grand public et sensibiliser aux pressions qui les menacent. Elle se tiendra à Marseille au printemps 2019 et sera accueillie, par la suite, par les Parcs naturels marins du Golfe du Lion et de Corse. • www.aires-marines.fr/Actualites/A-la-decouverte-des-canyons-de-Mediterranee

CHILI

Cinq nouveaux parcs nationaux

Fin janvier 2018, une vaste étendue de territoires (408 000 ha) a été léguée par les fonds privés des mécènes américains Doug et Kristin Tompkins, fondateurs des marques North Face et Esprit, à l'État chilien pour être ajoutée au réseau de parcs nationaux du pays. À cette occasion, un « réseau des Parcs nationaux de la Patagonie chilienne » a vu le jour. •

Source : goodplanet.info



© Navinder Singh

MORTALITÉ

Des antilopes décimées par une bactérie... et le climat

De quoi sont mortes plus de 200 000 Antilopes saïgas (60 % des effectifs mondiaux de cette unique antilope eurasiatique) en mai 2015 au Kazakhstan ? Selon une étude publiée dans la revue *Science Advances*, cette hécatombe serait due à l'activation d'une bactérie hémorragique *Pasteurella multocida* par des conditions climatiques exceptionnelles. Un phénomène jugé préoccupant alors que des bouleversements climatiques vont s'accroître dans la région. •

Source *Le journal de l'environnement* : <http://bit.ly/2EFhFKL>



© CPIE de Gâtine-Poitvine

PARTICIPATION

Au printemps, soyez OPEN !

OPEN est le portail national des Observatoires participatifs des espèces et de la nature, destiné aux animateurs de programmes de sciences participatives, aux gestionnaires d'espaces naturels... et au grand public ! Cet outil est développé par le Muséum national d'histoire naturelle dans le cadre du PIA « 65 Millions d'Observateurs » et est co-animé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et l'Union nationale des CPIE. Ouverture début été 2018. •

www.open-sciences-participatives.org

ÉTATS-UNIS

Démissions au sein du Conseil des parcs nationaux

Neuf des douze membres de l'organisme ont quitté leurs fonctions mi-janvier 2018, envoyant, le 15 janvier 2018, une lettre au ministre des ressources naturelles, Ryan Zinke. Ils s'estiment incapables de remplir leur mission de protection des sanctuaires historiques et environnementaux au vu de la politique de l'administration Trump. Depuis sa prise de fonction, Ryan Zinke a notamment réduit de façon drastique la taille des parcs nationaux dans l'Utah et annoncé des plans pour étendre les autorisations de forages en mer. • **En savoir plus sur Le Monde** <http://lemde.fr/2Ff5WTo>



© Fabien Coisy / Eden 62

CÔTE D'OPALE

Grand Site de France des Deux-Caps

C'est officiel, début 2018, le Grand Site de France des Deux-Caps a vu son label renouvelé jusqu'en 2023, grâce notamment à l'investissement répété du Département du Pas-de-Calais. Une belle reconnaissance pour ce site d'exception de la Côte d'Opale. Au total ce sont dix espaces naturels sensibles qu'Eden 62, outil technique du département du Pas-de-Calais, gère sur ce territoire qui a accueilli plus d'1 million de visiteurs en 2017. L'intervention d'associations d'insertion pour entretenir ces espaces naturels a contribué au renouvellement du label. •

EUROPE

Santé des abeilles : les jachères mellifères intégrées aux surfaces d'intérêt écologique

À l'occasion de la révision de la Politique agricole commune (PAC), l'Europe a pris une mesure incitative en faveur des abeilles en intégrant les jachères apicoles aux Surfaces d'intérêt écologique (SIE). Les surfaces de jachères apicoles se verront attribuer un coefficient de 1,5 dans le calcul des surfaces d'intérêt écologique dans les 28 États membres à compter du 1^{er} janvier 2018. « Les jachères apicoles sont des oasis de biodiversité où les abeilles peuvent butiner un pollen et un nectar de qualité, en quantité et d'origines diversifiées. Pour ces trois raisons, les colonies se retrouvent bien alimentées et plus résistantes » •

Source terre-net.fr :
<http://bit.ly/2EG1V5U>

CHINE

Le commerce de l'ivoire totalement interdit

L'interdiction totale du commerce de l'ivoire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 en Chine, autrefois premier marché de destination pour les défenses de contrebande. L'interdiction, annoncée fin 2016, porte également sur le commerce en ligne et les souvenirs achetés à l'étranger. L'ivoire est très recherché en Chine, où il a pu atteindre jusqu'à 1 050 euros le kilo, étant considéré comme le symbole d'un statut social élevé. La forte demande du pays a alimenté le massacre de dizaines de milliers d'éléphants africains par an. •

Source france24.com : <http://bit.ly/2GslKNs>

RÉCIFS ARTIFICIELS

25 000 pneus hors des mers

L'antenne Méditerranée de l'AFB s'apprête à extraire 25 000 pneus immergés, dans les années 1980 sur le site Natura 2000 « Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins », pour constituer des récifs artificiels. Les récifs se sont avérés inefficaces et les pneus se disséminent au gré des courants. Les pneus seront recyclés pour l'industrie. Une action qui fait partie intégrante de la mission phare de l'Agence d'« éviter, réduire et compenser » les impacts sur l'environnement. •

Plus d'information : <http://bit.ly/2EPzljH> ; <http://bit.ly/2FTNMCB>



Marie Le Scanve,

garde animatrice du littoral à Ploumanac'h, Côtes-d'Armor

« Être autonome et créative dans son travail, c'est nécessaire pour rester animée »

© Marie Kerrie

Marie Le Scanve aime exercer sa créativité. Dernièrement, c'est autour d'un bloc de 12,5 tonnes que l'animatrice de la Maison du littoral du site de Ploumanac'h, dans les Côtes-d'Armor, s'est entraînée. Un gros caillou. Fait du même granit rose que celui des rochers auxquels elle s'adosse tous les jours pour faire découvrir aux visiteurs ce site emblématique du nord de la Bretagne. Détachée en 2016 et 2017 par la mairie de Perros-Guirec, l'animatrice de 44 ans a assisté, pendant un mois, le sculpteur Christophe Le Baquer sur le site de la Vallée des Saints à Carnoët. Un ambitieux projet associatif y prévoit l'implantation de 1 000 sculptures taillées dans du granit local. En 2016, Sainte Riwanon est ainsi née des coups de marteaux-piqueurs et de disquieuses du binôme. Marie Le Scanve a par la suite raconté l'aventure dans un ouvrage publié grâce à une cagnotte de financement participatif¹.

La première tâche de l'animatrice, en arrivant à Ploumanac'h, a été d'accompagner des sculpteurs sur granit et d'animer la Maison du littoral. « Cette expérience a été vivifiante pour mon travail d'animatrice. Être autonome et créative dans son travail, c'est nécessaire pour rester animée », témoigne Marie Le Scanve. « Il faut tout inventer parfois dans nos métiers. Imaginer une animation avec une classe, c'est comme écrire une pièce de théâtre. » « Au sein de mon équipe, poursuit-elle,

on ne s'interdit rien. L'été dernier, pour faire les suivis des insectes et de la flore, on a placé des quadrats au bord des sentiers. Les promeneurs nous apercevaient, avec nos loupes, nos cahiers, et cela a créé des interactions vraiment intéressantes. »

QUEL TOURISME ?

C'est Marie Le Scanve qui fut à l'origine de la « Marche des gardes » au cours de l'année 2015. Outre la célébration originale des 40 ans du Conservatoire du littoral, l'idée, explique l'animatrice, était de rendre plus visibles « notre lien à la nature et le lien entre nous pour protéger le littoral, ainsi que les diverses facettes du métier ». L'initiative consistait en une marche symbolique au cours de laquelle les gardes se transmettaient un sac à dos en relais. Marie Le Scanve y avait glissé un carnet de notes, pour que s'écrive une histoire collective. Initiée en Ille-et-Vilaine, la marche s'est terminée « en beauté » en Loire-Atlantique, figurant ainsi « le territoire historique de la Bretagne » souligne la Bretonne d'origine.

Elle qui ne se destinait « surtout pas » à rester en Bretagne y a finalement posé ses valises. Des études littéraires puis dans le domaine du tourisme l'ont amenée à s'intéresser à la valorisation du patrimoine. Elle réalise son stage de fin d'études à Ploumanac'h et redécouvre son « pays ». « J'ai

alors réappris à regarder mon pays avec des yeux d'enfant », explique la garde animatrice. « C'est vraiment beau où l'on travaille », glisse-t-elle doucement. Mais une évolution « la titille » : « les visiteurs sont de plus en plus des consommateurs d'espaces naturels... Les gens veulent voir le maximum de lieux dans une journée, prennent quelques selfies... Les routes sont saturées l'été, les poubelles débordent, personne ne songe à ramasser ses déchets. Et finalement, on adopte des postures et des réflexes d'hôtellerie, en favori-

Il faut tout inventer parfois dans nos métiers.

sant toujours la venue des visiteurs. » Ce site, qui accueille chaque année 600 000 personnes, a déjà été sauvé d'une destruction par le tourisme ; très abîmé à la fin des années 1990 par le piétinement, il a été aménagé avec des sentiers restreignant le passage au seul sentier des Douaniers. « Mais là, on atteint à nouveau des limites... », avance l'animatrice, qui réfléchit à la manière d'agir intelligemment face à la situation et de sensibiliser les élus et les touristes. Une idée étonnante ne devrait pas tarder à sortir. •

Christophe Tréhet

(1) <https://fr.ulule.com/riwanon/>

LES GENS



Sandrine Deroo, actuelle directrice de la nature, des paysages et de la biodiversité du département de Seine-Saint-Denis devient la

nouvelle déléguée Manche Mer du Nord du Conservatoire du littoral
manchemerdunord@conservatoiredulittoral.fr



Guy-François Frisoni quittera fin décembre l'Office pour l'environnement de la Corse, pour partir en retraite.

Il a notamment été président de Réserves naturelles de France.
guy-francois.frisoni@doec.fr



Émilie Gobert devient directrice du Pôle développement de la LPO France. Elle était auparavant en charge de la communication et

du marketing de l'Institut français du cheval et de l'équitation.
emilie.gobert@lpo.fr



Cyril Gomez, directeur de l'Environnement de Monaco, prend la présidence de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos pour

les deux prochaines années. Il succède à Xavier Sticker, ambassadeur français de l'environnement.
secretariat@pelagos-sanctuary.org



Régis Masseaux devient le nouveau président par intérim du Parc naturel marin de Mayotte en sa qualité de premier vice-président

du conseil de gestion.
parcmarin.mayotte@afbiodiversite.fr



Vincent Renard est directeur du PNR Caps et Marais d'Opale depuis décembre 2017. Après avoir commencé sa

carrière dans le PNR de Lorraine, il a participé entre autre à la création de Pays du Périgord vert.
vrenard@parc-opale.fr

des mots pour le dire



Par **Sarah Aubertie**, chargée de mission politiques publiques et biodiversité, Fondation pour la recherche sur la biodiversité

L'Accès et le partage des avantages (APA)

La Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée à Rio en 1992, confère aux États la responsabilité de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité. Elle prévoit à ce titre le principe d'un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, ainsi qu'un accès facilité à ces ressources. Le constat était fait, au moment de la signature de la Convention, d'une biodiversité très importante localisée dans les pays du sud, du manque de moyens financiers de ces pays pour sa conservation et du mouvement international de reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs savoirs ; mais aussi de la localisation au nord d'États demandeurs d'accès à ces ressources et disposant de moyens techniques et financiers permettant de les valoriser. Le principe d'Accès et de partage des avantages (APA) vise à rééquilibrer ces rapports et à répondre aux objectifs de la CDB. Outre les ressources génétiques, l'APA concerne aussi les connaissances traditionnelles associées détenues par les communautés autochtones et locales dont la contribution à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est reconnue.

Le Protocole de Nagoya sur l'APA a précisé en 2010 le principe établi par la CDB : tout accès à une ressource génétique ou

aux connaissances traditionnelles associées pour mener des activités de recherche et de développement doit faire l'objet du consentement préalable du pays fournisseur de la ressource. Un partage des avantages qui découleront de l'utilisation de la ressource, d'ordre monétaire ou non, est convenu entre le fournisseur et celui qui a demandé l'accès.

Les États sont souverains sur leurs ressources et déterminent les règles d'APA pour leur territoire : ils peuvent notamment décider de laisser leurs ressources en libre accès. Des réglementations existent aujourd'hui dans différents pays, dont la France. Les utilisateurs, chercheurs en génétique ou en ethnobiologie et les entreprises valorisant ces ressources et ces connaissances, intègrent ces normes dans leurs pratiques. Le dispositif d'application du Protocole de Nagoya n'est pour autant pas abouti. En effet, des incertitudes demeurent, notamment sur le champ d'application de l'APA et, de manière plus pragmatique, sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya continue donc ! •

sarah.aubertie@fondationbiodiversite.fr
Guide l'APA pas à pas : <http://bit.ly/2Fi9Pn5>

L'Agence française pour la biodiversité, cœur de réseaux

Michel Sommier,
délégué « espaces naturels »
auprès du directeur général
de l'AFB



© AFB

« **La conférence des aires protégées a vocation à permettre les échanges et la mutualisation d'actions entre l'AFB et les réseaux d'aires protégées** »

Quelles sont les missions de l'AFB qui concernent les aires protégées ?

L'Agence a, parmi ses missions, la gestion d'aires protégées, mais aussi plus largement l'appui aux réseaux d'aires protégées. L'AFB est gestionnaire en direct dans le domaine marin, notamment de deux réserves naturelles nationales, et de l'ensemble des parcs naturels marins ; elle est en charge également, *via* ses antennes de façade maritime, de Natura 2000 en mer. L'AFB se veut « cœur de réseaux » : cela est particulièrement vrai dans sa relation aux aires protégées, où les partenariats peuvent concerner toutes les catégories existant en France, que leur angle d'approche concerne principalement les patrimoines naturels, culturels, ou les objectifs de développement durable. Un cas particulier est celui des parcs nationaux, qui construisent avec l'AFB un lien étroit et organique, prévu par la loi, le « rattachement », se traduisant par la mise en commun de services et moyens en faveur d'une dynamique collective. Plus généralement, l'ensemble des missions de l'AFB peuvent concerner les aires protégées, qui ont un rôle important pour la protection et la reconquête de la biodiversité, notamment comme territoires d'expérimentation.

Comment les liens entre AFB et gestionnaires d'aires protégées s'organisent-ils ?

Au plan national, une instance de

gouvernance spécifique a été mise en place, la Conférence des aires protégées (CAP), qui regroupe 14 réseaux nationaux de gestionnaires. Cette CAP a vocation à permettre les échanges et la mutualisation d'actions entre l'AFB et les réseaux d'aires protégées, ainsi qu'à formuler des propositions au conseil d'administration de l'AFB dans ce domaine. Des représentants de gestionnaires d'aires protégées sont également présents au conseil d'administration ou dans des comités d'orientation thématiques de l'AFB. Parallèlement, au plan régional, l'émergence en cours des Agences régionales de la biodiversité (ARB) doit impulser le développement ou la création de réseaux régionaux de gestionnaires d'aires protégées.

Des partenariats bilatéraux nationaux avec les réseaux ou grands gestionnaires se structurent également et progressivement : ont ainsi déjà été finalisées des conventions cadres avec les fédérations des Parcs naturels régionaux (PNR) et des Conservatoires d'espaces naturels (CEN), avec Réserves naturelles de France (RNF) ou l'Office national des forêts (ONF), et d'autres sont en préparation (avec le réseau des réserves de biosphère, ou avec les parcs nationaux *via* leur rattachement à l'AFB, etc.). Les directions régionales ou interrégionales de l'AFB, avec leurs services départementaux,

tissent aussi des liens réguliers avec les gestionnaires d'aires protégées en régions.

Pouvez-vous évoquer quelques actions concrètes menées dans ces partenariats ?

Quelques exemples illustratifs parmi les projets en cours : avec les parcs nationaux, le soutien aux démarches « sentinelles » dans les Alpes, en lien avec d'autres aires protégées alpines ; avec RNF l'appui au montage d'un LIFE ouvert à d'autres réseaux sur le changement climatique, ou un programme sur la biodiversité en forêt, en lien notamment avec l'ONF ; avec la fédération des CEN une action sur le développement des nouvelles obligations réelles environnementales issues de la loi biodiversité ; avec MAB France sur le dispositif des éco-acteurs ; sans oublier le soutien renouvelé à des actions fortes que la Fédération des PNR mène en coopération avec d'autres partenaires comme les parcs nationaux à l'instar du concours national des prairies fleuries (devenu cette année concours des pratiques agro-écologiques), ou les travaux en commun sur l'évaluation des chartes. •



L'entrée d'une réserve extractiviste (unité de conservation habitée), Amapá, Brésil.

© Florence Pinton

FONCIER



Au bord de l'irréversible, le Brésil brade son environnement

Précurseur en matière de défense de l'environnement dans les années 1980, le Brésil semble entamer une marche arrière désastreuse. En ligne de front, la question foncière, et les droits des plus faibles remis en cause, au même titre que la protection de l'environnement.

Depuis les années 1980, le Brésil peut être considéré comme précurseur pour ses actions dans le domaine environnemental, par la multiplication de ses politiques publiques et de ses outils de zonages. L'adoption de la nouvelle constitution en 1988, dans un pays très inégalitaire et marqué par son histoire coloniale, a permis une multitude d'innovations dont l'épicentre a été l'Amazonie, grâce à une nouvelle génération de droits fonciers bénéficiant aux populations minoritaires et marginalisées vivant au contact de la nature. Des mouvements « socio-environnementaux » se sont constitués autour de la protection de la forêt pour défendre une approche originale de la conservation, basée sur la gestion communautaire des ressources naturelles, en phase avec

les débats sur la socio-biodiversité et les conventions internationales adoptées lors du Sommet de la terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Ces mouvements sont devenus une force politique relayée par les ONG internationales de conservation et avec qui l'État brésilien a dû composer : reconnaissance de droits territoriaux spécifiques pour ses populations autochtones au nom de la diversité culturelle (terres indigènes et *quilombos*), et acquisition de droits fonciers par les populations dites traditionnelles avec leur intégration dans le système national d'aires protégées au nom de la lutte contre la pauvreté. Dans un autre registre, le rôle des syndicats et des luttes agraires pour la reconnaissance progressive de la petite agriculture familiale a aussi été

La constitution de 1988 avait permis au pays d'être précurseur dans le domaine environnemental.

déterminant dans un paysage marqué par l'essor de l'agriculture industrielle : plan de réforme agraire (1985), création d'un ministère dédié à la promotion de l'agriculture familiale et du développement agraire (1999) à côté du puissant ministère de l'Agriculture. À partir des années 2000, le renforcement de l'agroécologie comme mouvement social a permis de fédérer les mouvements contestant le modèle technico-industriel et de promouvoir une politique nationale d'agroécologie à laquelle ont adhéré les populations

gestionnaires de ressources naturelles pour la défense de leur système agricole traditionnel et leur mode de vie. Le renforcement de la société civile, son organisation en réseau et sa participation institutionnelle à l'élaboration de politiques publiques connurent leur apogée avec l'accès au pouvoir de Lula en 2003.

DÉMANTÈLEMENT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Mais les avancées réalisées en faveur des plus faibles et de l'environnement ne constituaient que des contre-feux à *l'agronegocio*² qui ne cessait d'étendre son pouvoir sur les sphères économique et politique du pays. La singularité du cas brésilien, lieu de tous les contrastes, a longtemps résidé dans la dualité de ses approches du développement. Mais, avec la destitution, en 2016, de la présidente Dilma Rousseff et la montée en puissance du front parlementaire agropastoral, les politiques publiques ont été orientées vers le démantèlement des mesures environnementales, la défense des intérêts de la grande propriété foncière et l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles du pays. Les institutions en charge de l'environnement et de la forêt, du droit des petits agriculteurs et des Amérindiens ont été fortement affaiblies dans leurs compétences et leurs moyens d'action : suppression de deux jeunes ministères clés (ministère du Développement agricole et ministère du Développement social), blocage des fonds destinés à l'agriculture familiale, réformes des systèmes de protection et du régime de retraites agricoles, démantèlement de la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI)³, réduction drastique du budget du ministère de l'Environnement. Ajoutons à cette liste la montée des conflits ruraux, la reprise des violences et la nomination de leaders du front ruraliste à plusieurs postes clés, comme celui du ministère de la Justice ou de l'Agriculture⁴.

LE GRAND RETOUR DE LA SPÉCULATION FONCIÈRE ET DE LA DÉFORESTATION

La question foncière, au cœur des tensions, est étroitement associée au droit de l'environnement. La réforme du Code forestier en 2012, qui préfigurerait ces orientations récentes, a permis d'amnistier de nombreux déboisements

illégaux et de distribuer des droits à déforester. Elle fut suivie par une série de mesures destinées à ouvrir le foncier au marché sur les marges qui échappaient encore à la propriété privée, que cela concerne des terres publiques sous contrat ou sans titre de propriété établie. Dans ce nouvel agenda politique, la réforme agraire, la consolidation de droits fonciers ou la lutte contre la déforestation ne sont plus à l'ordre du jour, sinon de manière inversée.

La spéculation sur les terres s'accompagne d'une reprise de la déforestation.

Le projet d'amendement constitutionnel (PEC 215) porté par le Front parlementaire agropastoral prétend, de son côté, paralyser le processus de délimitation de territoires indigènes, de création d'aires protégées et de titularisation de *quilombos*. Il prétend aussi faciliter l'établissement d'activités à fort impact environnemental (exploitation minière, routes, barrages) au nom de la croissance et du développement et de l'idée répandue dans les milieux ruralistes selon laquelle « l'Amazonie, c'est beaucoup de terre pour peu d'Indiens ». Cette campagne orchestrée par le Centre national de l'agriculture (CNA) visait à renverser l'argument de la concentration foncière en montrant l'emprise des terres indigènes sur le territoire brésilien, forme d'atteinte au droit de propriété privée. Enfin, le Congrès a approuvé des mesures provisoires qui prévoient de réduire la superficie de plusieurs parcs nationaux. Ce contexte favorable à la spéculation sur les terres s'accompagne de la reprise de la déforestation en Amazonie, relevé par l'Institut national de recherches spatiales (INPE) dès 2016, au profit du soja et de l'élevage extensif.

QUELLE RÉSISTANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Trente ans après son adoption, la nouvelle constitution a subi plusieurs entorses. La situation très préoccupante montre que rien n'est jamais acquis quand se conjuguent crises politiques et économiques. À l'international, le lobbying du secteur agroindustriel très largement représenté dans la délégation brésilienne lors de la COP 21 à Paris a su faire passer l'idée d'un

« agrobusiness du futur », allié de la préservation du climat grâce à sa haute technologie. Le réagencement des rapports de force à l'échelle nationale semble inhiber toute retenue dans la libéralisation du marché foncier au nom de la compétitivité, autant que paralyser toute velléité de protestation de la population. La société civile tente, malgré des moyens de plus en plus limités, de s'organiser et de faire entendre sa voix par différents canaux. En mai 2017, un mouvement de résistance « contre les mesures du gouvernement Temer et du front ruraliste⁵ », s'est constitué. Il est composé de 83 entités, dont les principales organisations liées aux questions foncières, aux peuples indigènes et communautés traditionnelles, le secteur environnemental et plusieurs ONG nationales engagées dans l'éducation populaire, la formation de la société civile, et la production d'informations. Tous ont eu l'expérience de la dictature et/ou de la démocratie participative. Et ce qui a été appris en matière de défense des droits humains et de protection de l'environnement semble un acquis incontestable. Mais tous ont été piégés par un système politique corrompu qu'il s'avère difficile de réformer. Ce qui ouvre, selon eux, à un scénario de futur incertain. • **Florence Pinton**, professeure de Sociologie, AgroParisTech, florence.pinton@agroparistech.fr

(1) Territoires sur lesquels se sont installés les descendants des esclaves noirs ayant fui leurs maîtres.

(2) *L'agronegocio*, équivalent de *l'agrobusiness*, résulte de la modernisation économique du secteur agricole dès les années 1970.

(3) Organisme gouvernemental créé en 1967, en charge de la protection des Amérindiens, de leurs droits et de la démarcation de leurs territoires.

(4) Citons le cas emblématique de l'entrepreneur Blairo Maggi, avec des intérêts dans les secteurs de l'énergie, des engrais, des transports et de la production de caoutchouc, nommé ministre de l'Agriculture.

(5) <http://bit.ly/2GV8ao2>

EN SAVOIR PLUS

- *Les Indiens cernés par la crise politique au Brésil*, Manuela da Cunha. <http://bit.ly/2ElxyzZ>
- *Le Brésil risque de subir l'une des plus grandes régressions écologiques*, Laurent Delcourt. <http://bit.ly/2C5Qcf0>



ÉCOLOGIE

700 REQUINS DANS LA NUIT

Les requins bouchent l'horizon étroit du faisceau de ses lampes, butent contre ses appareils photo,

se frayent en force un passage entre ses palmes. Dans cette horde où chacun s'acharne à survivre règne l'énergie des affamés. Quatre années d'un travail photographique en Polynésie française réalisé sous le signe de la lune ont été nécessaires pour composer ce recueil exceptionnel. •

Laurent Ballesta - Éditions Andromède - 180 pages - 75 euros (pour le coffret de deux livres)

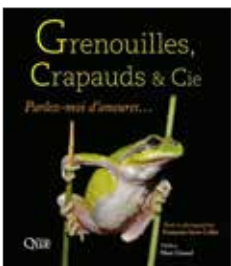


TECHNIQUE

GESTION DIFFÉRENCIÉE ÉCOLOGIQUE DES PAYSAGES, PARCS ET JARDINS

La gestion différenciée propose de nouvelles

méthodes et techniques de jardinage plus respectueuses du vivant et plus efficaces. À travers l'analyse des écosystèmes, ce guide présente des solutions multiples permettant de préserver la biodiversité en milieu urbain avec des outils pratiques pour aménager l'espace urbain et entretenir les espaces verts. • **Alain Divo & Franck Jault - Éditions Le Moniteur - 152 pages - 45 euros**



FAUNE

GRENOUILLES, CRAPAUDS & CIE

Si, enfant, vous étiez fasciné(e) par la métamorphose des têtards ou si le chant des grenouilles vous

émeut, ce livre est fait pour vous ! Il présente des espèces et hybrides de grenouilles, crapauds, rainettes vivant en France, et vous permet de comprendre l'essentiel de leur biologie et de leurs mœurs, leurs particularités morphologiques ou comportementales à travers des photos magnifiques. • **Françoise Serre Collet - Éditions Quae - 152 pages - 26 euros**



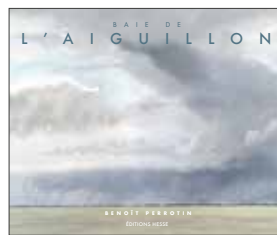
ENVIRONNEMENT

MANGROVE, UNE FORÊT DANS LA MER

La mangrove, cette forêt entre terre et mer, a longtemps été perçue comme un milieu hostile ou inutile. Cet écosystème, abrite les palétuviers

vivant dans l'eau salée, des poissons pouvant respirer hors de l'eau, des crabes ingénieurs et une multitude de bactéries recyclant la matière organique. Sa préservation est un enjeu écologique mondial car il contribue à l'équilibre des littoraux tropicaux et à ceux de la planète tout entière. •

Multiplés auteurs - Éditions Recherche midi - 168 pages - 25 euros



DÉCOUVERTE

BAIE DE L'AIGUILLON

Frange maritime de la Sèvre niortaise, principal fleuve côtier du Marais poitevin, la baie de l'Aiguillon se trouve à la

frontière entre la Charente-Maritime et la Vendée. L'influence des eaux douces du Marais poitevin et son ouverture sur l'océan Atlantique font de cette échancre, sur le littoral centre-ouest atlantique, un lieu où la biodiversité peut encore s'exprimer. • **Benoît Perrotin - Éditions Hesse - 192 pages - 36 euros**



BOTANIQUE

LES PLANTES AU RYTHME DES SAISONS

Quels liens existent entre le climat et le cycle annuel des plantes ? Quels mécanismes commandent l'ouverture des bourgeons ? Quelles

conséquences les bouleversements climatiques auront-ils sur la phénologie des plantes ? La phénologie, un sujet mis en lumière dans un contexte de changement climatique. Comment l'évolution du climat pourrait-elle influencer sur le cycle de développement des plantes ? • **Auteurs multiples - Éditions Biotopie - 340 pages - 25 euros**

LA PHRASE

Origines de l'homme, origines d'un homme



« Quatre-vingts ans de souvenirs, de rencontres, de voyages, d'initiatives, de résultats, de succès, de joies, de plein de petits plaisirs et de tout petits malheurs, de grands éblouissements. La paléontologie et l'archéologie ont le devoir scientifique et philosophique de reconstituer l'histoire de l'homme ; elles ont démontré que nos racines étaient animales, prouvé notre cousinage avec les grands singes, déclaré notre origine unique, tropicale et africaine, montré la logique de notre déploiement progressif à travers le monde, et

expliqué comment conscience et connaissance ont peu à peu donné à ce drôle de petit mammifère que nous sommes des traits comportementaux que l'on n'avait pas encore vus poindre le long des quatre milliards d'années d'histoire de la vie et qui sont le libre arbitre et la liberté, la responsabilité et la dignité. » Y. C.

Au travers de ses propres Mémoires, et à la lumière des découvertes les plus fondamentales qui ont rythmé sa vie, ce sont, en quelque sorte, les Mémoires de l'humanité que nous restitue ici l'auteur, conjuguant le savoir du scientifique, son humanité et le talent de l'écrivain. Paléontologue de renom, Yves Coppens est le découvreur mondialement connu de nombreux fossiles humains célèbres, dont Lucy. • Yves Coppens – Éditions Odile Jacob – 464 pages – 25 euros



PAYSAGE

LA FORÊT SACRÉE DE LA SAINTE-BAUME
Caractérisée par la cohabitation de deux écosystèmes propres à l'un et à l'autre versant, la chaîne montagneuse de la Sainte-Baume s'étire de l'est à l'ouest selon une ligne de crêtes de 13,3 kilomètres. Un site exceptionnel qui a été englobé en 2017 dans un parc naturel régional tandis que sa forêt d'origine recevra le label Forêt d'exception® attribué par l'Office national des forêts qui en assure la gestion depuis 1966. • Auteurs multiples – Éditions Naturalia – 224 pages – 15 euros

LE MOT



Sauvage

Plus nous étendons notre domination sur la nature, plus le sauvage devient nécessaire. Dans ce nouvel ouvrage, Jean-Claude Génot relate les nombreuses initiatives qui se font jour à travers l'Europe pour préserver les derniers bastions de nature sauvage, voire pour renforcer l'ensauvagement de régions en déprise agricole. Il souligne combien la nature sauvage n'est pas une vue de l'esprit mais

une perspective réelle pour l'avenir à ne surtout pas négliger. Elle témoigne du sauvage qui sommeille en nous, épris d'espoir, de rêve, de liberté et d'un profond respect de la nature. Mieux comprendre la nature pour mieux nous connaître ? « Le sauvage procure d'immenses satisfactions naturalistes et spirituelles, fait ressentir le lien que nous avons avec la Terre dans ce qu'elle a de vivant, de puissant et d'inégalable. Cette relation sensible avec le sauvage éveille la dimension sensible de notre être. [...], le sauvage est vital car il donne la vie, il éveille à l'altérité et demande une éthique fondée sur l'attention, la flexibilité, l'ajustement et le changement. Nous avons besoin du sauvage pour rehausser et rendre intense notre vie quotidienne. » • Jean-Claude Génot – Éditions L'Harmattan – 224 pages – 23 euros



PRATIQUE

ÉCOLO BOOK, COMMENT DEVENIR ÉCOLO SANS DEVENIR CHIANT
Du remède contre la cuite du 31 décembre au pourquoi de l'exploitation du gaz de schiste, en passant par les petits gestes qui diviseront par deux votre consommation d'énergie et les recettes bio pour vous régaler sans Nutella : découvrez les secrets du Professeur Feuillage et son assistante Sophie (lire *Espaces naturels* n°58) : une approche laissant place à la déconne tout en restant sérieux et précis sur les sujets importants. • Professeur Feuillage – Éditions First – 192 pages – 20 euros

J'aime l'universalité de la nature



Le point de vue de **Émeric Chantier**

artiste plasticien

Il élabore ses compositions oniriques fourmillant de détails à l'aide d'une pince à épiler. Jeune plasticien talentueux, Émeric Chantier a prêté ses sculptures à une exposition récente « Les mousses, sentinelles de la pollution » du Musée de l'Homme. L'occasion d'échanger avec cet artiste dont l'œuvre interroge le rapport de l'homme avec la nature.

Quel est votre rapport à la nature, en tant qu'individu et en tant qu'artiste ?

J'ai grandi en banlieue nord de Paris à l'époque où il y avait encore des forêts et des champs entre HLM et zones pavillonnaires. Mais une grande partie de ma famille vit dans le Cantal. C'est une région à laquelle je suis très attaché, c'est verdoyant, ancien, abrupt, chaleureux, ce qui me touche particulièrement. Toute mon enfance a été bercée par les récits et le folklore de la montagne auvergnate, une montagne très ancienne, adoucie par l'érosion, dont j'aime les volumes, moins agressifs que ceux des Alpes. Dans le Cantal, on est un peu « chez le hobbit ». Ce qui m'intéresse dans la nature, c'est son caractère universel. Nous sommes et faisons partie de cette nature. Nous avons créé une forme de hiérarchie avec elle. Nous pensons, au pire, la dominer, au mieux, vivre en cohabitation respectueuse. Mais en fait, nous sommes indissociables.

Qu'est-ce qui vous a amené à votre travail actuel, et comment avez-vous développé votre technique ?

Très jeune, j'ai travaillé dans le bâtiment, pour me payer une préparation artistique. Dans le milieu de la décoration, j'ai rencontré des personnes qui m'ont soutenu pour, à vingt ans seulement, me mettre à mon compte en tant que décorateur... En parallèle, je bricolais mes sculptures, dans mon coin. Cela m'a permis de trouver des techniques, de chercher des matériaux, à base de moulage et de collages... Ce sont les volumes que j'aime travailler. En tant qu'artiste, dès le départ, j'ai été attiré par le challenge technique d'imiter la nature. Elle est tellement bien faite que mon travail de « faussaire » n'a pas été simple. J'ai mis plusieurs années, à peu près six ans, à développer une technique qui soit satisfaisante. Avec le temps, je me suis attaqué à des œuvres plus grandes, mais mon travail

est très lent. Une bonne partie d'étape se passe en effet à la pince à épiler. Ainsi, si je m'efforce de repousser les limites techniques de la création, elles existent...

Vous insistez sur la dimension « non moralisatrice » de votre engagement. Pourquoi ?

Je n'ai pas d'acte militant. On a une conscience, chacun, plus ou moins, de ce qui se passe. Pour mon travail, je ne ramasse pas les fleurs rares, et la plupart des fleurs que je trouve - dans le Cantal, un peu partout en montagne, dans les Alpes, en Corse, c'est au mois d'août, lorsqu'elles sont bien séchées. Ensuite, je les repeints. Je n'ai pas de légitimité pour faire la morale à qui que ce soit. Mon travail c'est de me poser des questions d'ordre générationnel. L'avenir de la biodiversité, notre place au sein de cette biodiversité, ce sont des questions que je me pose et que j'essaie de mettre en forme.



© Émeric Chantier

Mes sculptures sont des questions, pas des réponses. La nature y prédomine visuellement, mais ce sont des questions et réflexions autour de l'homme que je pose. Comme la plupart des artistes. On pourra toujours étudier les baleines, on ne sera jamais en mesure de savoir ce qu'elles pensent, ressentent ou voient.

Qu'est-ce qui a motivé votre participation à l'exposition « Les mousses, sentinelles de la pollution » organisée par le Musée de l'Homme ?

J'ai été très flatté lorsque l'on m'a sollicité pour cette exposition, car le Musée de l'Homme n'est pas un simple musée pour moi. Quand je travaille, j'écoute énormément de conférences scientifiques de divers horizons. Une évolution que je constate et apprécie, c'est que les chercheurs sont de plus en plus humble et acceptent qu'il y a des choses que l'on ne comprend pas, et qui demeurent incompréhensibles. J'adore par ailleurs le Muséum, je flâne souvent à la Grande galerie de l'évolution.

De façon générale, quel est l'accueil réservé à votre œuvre et qu'en pensez-vous ?

Je travaille à différents niveaux, et cela



© Émeric Chantier



© Émeric Chantier

engendre une multiplicité de lectures. En général, le traité est floral, doux, charmeur, mais les volumes peuvent être plus durs. Lorsque je discute avec le public, j'ai des retours très différents, avec des gens qui trouvent mon travail frais, positif, et d'autres qui y voient un message pessimiste. Si chacun interprète ainsi chaque œuvre, en fonction de sa sensibilité, j'ai l'impression d'avoir gagné mon pari. Mais il y a aussi plusieurs interprétations pour une seule et même personne, selon qu'elle regarde l'œuvre dans sa globalité, ou qu'elle

s'en rapproche. À l'échelle micro, mes sculptures fourmillent de détails. En se rapprochant, on perd de vue l'ensemble de l'objet, on est dans un univers à part, où chacun peut rêver à sa guise. •

Propos recueillis par Anne Perrin

EN SAVOIR PLUS

emerichchantier.com

Exposition *Les mousses, sentinelles de la pollution*,
Musée de l'Homme : <http://bit.ly/2ohpifj>

COURRIER

« *Espaces naturels* », de plus en plus artificiel ?

Un lecteur nous félicite pour la parution de l'interview du réalisateur Jean-Michel Bertrand dans *Espaces naturels* 60. Il en profite... pour nous faire aussi part de son agacement à la lecture de ce numéro, dont le dossier intitulé « Rien ne se perd, tout se transforme » est illustré, il est vrai, de nombreuses machines...



vous félicite de cet article et espère (sans trop y croire) qu'il annonce un changement dans la philosophie de la revue.

Trop de tronçonneuses, trop de moutons ?

Je m'explique. Quand j'étais jeune, abonné à une ancienne revue de protection de la nature (*La vie des bêtes*), je me souviens que l'ennemi de la nature y était symbolisé par des outils comme la tronçonneuse, la pelleteuse... Quand je feuillette maintenant *Espaces naturels*, je ne vois que ça : des moto faucheuses, des chantiers de tronçonnage, des débroussailluses en action... ce qui tend à contredire le titre de la revue qui pourrait aussi bien s'intituler « Espaces artificiels ». Tout cela soutenu par une vision fixiste de la nature, qui souhaite contrer toute évolution naturelle par un interventionnisme forcené.

Il y a des raisons objectives pour adopter ce point de vue, j'en suis conscient, mais, à vous lire, on en vient à penser que des espèces sauvages ne doivent leur existence qu'au mouton ou au rotofil, qui sont pourtant des outils relativement récents sur notre territoire, bien postérieurs à l'apparition de ces espèces. Bref, *Espaces naturels* manque de naturalité, et grandement. Il serait bon de dire que la nature n'est pas forcément ce jardinage permanent, ou bien expliquer pourquoi on en est

arrivé là. Expliquer que les espèces de milieux ouverts sont faites pour être naturellement rares, présentes dans les trouées forestières, les couloirs d'avalanche ou autres espaces naturels, mais qu'il n'est peut être pas naturel d'en faire un « élevage » extensif à grand renfort d'outils motorisés et de troupeaux.

Voilà, je vous livre ça comme ça vient, depuis le temps que je feuillette votre revue en me demandant au bout de combien de pages je vais voir le premier mouton ou la première tronçonneuse... Merci encore pour cet article sur Jean-Michel Bertrand qui m'a mis du baume au cœur. Sincères salutations » •

Laurent Nédélec

« Merci pour votre courrier et votre franchise. Nous ressentons nous-mêmes, depuis quelques années, dans le comité éditorial d'*Espaces naturels*, une tendance à l'écologie telle que vous la vivez, et non telle que vous semblez la lire dans la revue. Votre message nous fait prendre conscience que cela n'est pas forcément tangible dans nos pages. Nous espérons qu'*Espaces naturels* 61, avec un dossier sur les espèces mal aimées, a mieux répondu à vos attentes. Nous vous invitons, à ce propos, si ce n'est déjà fait, à lire plus spécifiquement l'article d'Alain Freydet (pages 48-49), paysagiste qui plaide justement pour une nature sans artifices...

Bien cordialement,
Le Comité éditorial d'*Espaces naturels*

« Travaillant pour un parc national, je peux consulter la revue *Espaces naturels* qui arrive sur mon lieu de travail. Dans la dernière livraison, j'ai eu le bonheur de lire l'interview de Jean-Michel Bertrand, qui tranche avec la ligne éditoriale habituelle. Je

Réagissez !

Un article d'*Espaces naturels* vous interpelle, vous souhaitez y apporter une précision, donner votre avis ?

revue@espaces-naturels.fr

l'agenda



12^E FÊTE DE LA NATURE : VOIR L'INVISIBLE

23 au 27 mai – France

La nature offre à observer une diversité d'êtres souvent discrets, des formes insolites, des éléments minuscules, des détails dignes d'un orfèvre... à qui sait regarder... Beaucoup d'aspects de la nature ne sont pas perceptibles au premier regard. Il est souvent nécessaire de chercher, d'observer, de prendre le temps, d'attendre, de se lever tôt, de se coucher tard, d'oser sortir des sentiers battus... La Fête de la nature 2018, dont l'AFB est partenaire, propose de faire changer les regards.

fetedelanature.com

8^{ES} ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

13 au 15 juin – Valenciennes

La ville de Valenciennes protège la biodiversité et valorise son patrimoine naturel à travers de nombreuses actions environnementales, qu'on peut notamment observer dans les parcs et jardins. Bref un lieu bien choisi pour que se déroule cette 8^e édition des Assises de la biodiversité, organisée par l'AFB.

idealconnaissances.com/assises-biodiversite

HABITATS, VILLES & TERRITOIRES DE DEMAIN

28 et 29 juin – Senlis

Biomim'expo reste un grand rassemblement sur l'ensemble des applications et innovations bio-inspirées, dans tous les domaines. Un large panel d'experts et de champs d'applications interviendront. Un éclairage particulier sera fait en 2018 sur une grande thématique : face aux grands enjeux, nos espaces de vie(s) se réinventent. Comment intégrer plus de vie dans nos vies ?

biomimexpo.wordpress.com

COLLOQUE « NATURE ET VILLE : REGARDS CROISÉS FRANCO-LUSOPHONES »

13 au 15 juin – Tours

Le colloque vise à mieux articuler la compréhension des phénomènes spatiaux, aux différentes échelles territoriales, et la réflexion sur l'action visant la transformation ou la réorganisation des espaces urbanisés. Il sera l'occasion de dresser un bilan partagé des connaissances concernant les pays aussi bien africains qu'européens ou américains du nord et du sud des deux aires concernées.

natureetville.sciencesconf.org

1^{ES} ASSISES NATIONALES DES INSECTES POLLINISATEURS EN VILLE

28 au 30 juin – Besançon

Consciente des enjeux liés à l'extinction des pollinisateurs, et engagée de longue date en faveur de la gestion différenciée de ses espaces, la ville de Besançon propose de s'emparer collectivement de ces questions et plus spécifiquement dans un contexte urbain.

Les interventions et tables rondes proposées au cours de ces journées permettront de mieux appréhender les enjeux liés aux pollinisateurs en milieu urbain et tenteront, en particulier, de donner les clés d'une gestion soucieuse d'un meilleur équilibre souhaitable.

doubs-congres.com

97^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT (ASTEE)

du 5 au 8 juin – Marseille

Le congrès consacrera une journée à la question de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation dans les services publics locaux de l'environnement. Un focus particulier sur les spécificités de l'arc méditerranéen complétera ces échanges lors d'une session dédiée.

www.astee.org

NE MANQUEZ PAS EN JUILLET



Ambrosia artemisiifolia.

© G.-J. Tolkién

SANTÉ ET BIODIVERSITÉ

Plus que jamais, santé humaine et biodiversité sont inextricablement liées. Que sait-on de leurs interactions ? Que peut faire un gestionnaire d'espaces naturels pour contribuer à la santé publique ? Voici quelques-unes des questions auxquelles tentera de répondre notre prochain dossier d'*Espaces naturels* consacré au thème « Santé et biodiversité ».

LE DOSSIER

A group of hikers is seen from behind, walking along a narrow, rocky trail on a steep mountain slope. The hikers are wearing backpacks and some are using trekking poles. The trail is flanked by dark, jagged rock formations on the left and dense green vegetation on the right. In the background, more rugged mountain peaks are visible under a clear sky. At the top right of the image, there is a solid blue horizontal banner with the white text 'LE D'.

LE D

Engagement

La biodiversité
en partage

- 24 La protection de la nature a une histoire, partageons-la !
- 26 Le bénévolat, une porte d'entrée vers la biodiversité
- 27 Les Britanniques et la nature, une histoire d'amour éternel ?
- 28 La nature, une aventure collective
- 29 La participation en question
- 31 Quand conservation rime avec insertion
- 32 La certification, une urgence écologique et économique
- 32 Aéroports, découvrir la biodiversité dans son quotidien professionnel
- 33 Le don au secours du modèle associatif
- 35 Les usagers des ressources au centre de la gouvernance
- 37 Faire tache d'huile



Le dossier lu par...

Lionel Larqué

C'est à une vision large de l'engagement de nos concitoyens en faveur de l'environnement que des responsables associatifs et de structures de recherche nous convient. Parmi les notions récurrentes du dossier, le travail. Le travail sous toutes ses formes, celui d'ouvriers en réinsertion (Patrice Payet), de la levée de fonds (Olivier Dénoue), de la recherche (Henri Jaffeux), des bénévoles et usagers (Stéphanie Brulé-Josso), des responsables associatifs (Yves Vérilhac), des animateurs (Sébastien Mézière), et de salariés d'entreprises. Le travail ici dépeint aspire souvent à l'émancipation, raison pour laquelle il est éclairant de lire les propos de Mike Clarke et sa référence historique au lien avec le mouvement de lutte des femmes au XIX^e siècle. C'est une logique similaire que suggère l'ethnologue Stéphanie Brulé-Josso lorsqu'elle opère la jonction avec le combat pour les communs. Ce sens de l'action, qui fait le sel de l'engagement collectif (Sébastien Mézière), illustre un plaisir exprimé par ces « néo-aventuriers du quotidien ». Au fil des pages, se dessine une économie de la relation au sens des conditions objectives nécessaires à la coopération d'acteurs variés, aux statuts hétérogènes. Ainsi, l'article de la page 26 traite-t-il du défi de l'animation, du lien, c'est-à-dire de la relation de soi à soi, de soi aux autres, de soi à l'environnement ; ce travail d'intermédiation qui rend le travail possible, invisible mais essentiel, et sans lequel, souvent, rien ne peut advenir. Et dont nous nous préoccupons probablement trop peu.

Ancré dans l'hexagone, le dossier permet

à Henri Jaffeux et Stéphanie Brulé-Josso de traiter ce qu'ils qualifient de « spécificité française », qui, d'un côté, laisse à penser que les Français seraient moins sensibles aux choses environnementales, qui, de l'autre, caractérise notre société comme insuffisamment démocratique puisque « les dispositifs de participation accordent rarement aux citoyens la possibilité de co-décider avec des responsables, élus, etc. »

En écho à ces incomplétudes, qui mériteraient des développements documentés ultérieurs, des voies apparaissent au fil des pages, en creux, comme lorsque Yves Vérilhac pointe la nécessité d'offrir de nouveaux cadres d'engagement. Postule-t-il le besoin de discerner le point de vue des corps intermédiaires (pour leur pérennité, leur ressourcement, leur vitalité) de ceux des habitants ? Une partie des difficultés de mobilisation (au-delà du cercle des convaincus) ne relève-t-elle pas du besoin de distinguer deux manifestations d'un même phénomène ? Pour changer l'échelle de ce mouvement culturel, nos organisations et institutions ici impliquées ne sont-elles pas devant une croisée des chemins ?

Au travers du défi de l'engagement, c'est le sens et les cadres de l'action collective qui sont questionnés, les modalités de l'agir, et ses effets concrets et réels sur nos vies. • **Lionel Larqué**, association ALLISS, Alliance sciences sociétés, plateforme multi-acteurs réunissant instituts de recherche, universités, mouvements citoyens, entreprises, dgi@alliss.org, www.alliss.org



© J.-P. Raffin

PERCEPTIONS

La protection de la nature a une **histoire**, partageons-la !

Ferment de l'engagement citoyen, l'histoire de la protection de la nature doit être mieux appropriée, recherchée et diffusée. Henri Jaffeux, président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE), plaide pour la sortir de l'oubli.

Sous le titre *Les Français et la nature, pourquoi si peu d'amour ?* Valérie Chansigaud, historienne de l'environnement, dresse un constat sans concession d'une situation qu'elle présente comme une exception française : nous autres Français, à la différence des pays anglo-saxons, avons un problème avec la nature, sa connaissance et sa protection. Elle appuie sa démonstration sur de nombreux exemples qui tendent à témoigner, historiquement, d'un moindre engagement des Français envers cette cause et d'un décalage de réalisations dans le temps. Son diagnostic interroge l'en-

gagement citoyen et pointe les liens qui seraient à tisser entre les citoyens et les mondes associatif, scientifique et professionnel de la protection de la nature et de l'environnement pour faire naître et construire des synergies.

Le temps qui passe a commencé son œuvre d'effacement.

Il est un domaine auquel on ne pense pas de prime abord, qui peut permettre à ces trois mondes de développer et

mutualiser des coopérations et d'intéresser les citoyens, et de les faire s'engager : l'histoire de la protection de la nature. Cette histoire s'étale sur un bon siècle et demi mais elle est plus prégnante, plus dense, depuis l'après Seconde Guerre mondiale. Elle concerne principalement les trois dernières générations. Ce n'est donc pas si lointain ! Mais force est de constater que le temps qui passe a commencé son œuvre d'effacement avec la disparition de ses initiateurs, acteurs ou témoins et aussi avec le retrait de la vie professionnelle et militante de ceux qui leur ont succédé.

Ces derniers emportent avec eux des connaissances, une expérience et de précieux témoignages, tout en laissant derrière eux des archives qui ne demandent qu'à être exploitées et valorisées. Cet effacement est aussi dû à d'autres causes, comme la succession rapide des politiques publiques, la dernière en vigueur faisant vite oublier les précédentes. Enfin, cela a été souligné en introduction de cet article, le relatif désintérêt des Français pour la nature ne facilite pas, d'abord l'acquisition d'une culture partagée de la nature, ensuite sa transmission intergénérationnelle.

S'APPROPRIER L'HISTOIRE, UNE NÉCESSITÉ

L'accélération du temps auquel tout un chacun est malheureusement soumis et la rotation rapide de l'emploi dans les structures porteuses de cette histoire occasionnent aussi, plus vite qu'autrefois, une perte de mémoire individuelle et collective. Ce phénomène génère des ruptures et discontinuités dans la transmission de l'histoire auprès de celles et ceux qui sont dans l'action militante, en situation professionnelle ou en responsabilité. Pourtant, chacun gagnerait à s'approprier cette histoire dans ses différentes dimensions (institutionnelle, scientifique, technique, politique, sociale, militante et citoyenne), ou tout au moins à avoir la faculté d'accéder plus facilement qu'aujourd'hui à des informations et des pages de cette histoire entrant en résonance avec le métier, l'activité, la tâche ou la mission qu'il exerce.

C'est pourquoi, la connaissance de l'histoire de la protection de la nature par son enseignement, son partage et sa diffusion devrait devenir une source d'inspiration et d'enrichissement pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent et agissent sur ce terrain, du simple citoyen aux décideurs.

Il apparaît même que faire appel à cette histoire, la sortir de l'oubli dans lequel elle s'enfonce déjà, soit une nécessité vis-à-vis, en particulier, d'une opinion publique, de médias, de responsables politiques et d'élus. On les dit, désormais, plus sensibles aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui, mais ils ignorent que ceux-ci ont souvent une dimension historique à prendre en compte. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple pris dans l'actualité, comment appréhender le dossier du glyphosate

et la difficulté des agriculteurs - voire leur opposition - à renoncer à l'utilisation du Roundup sans connaître l'histoire de la genèse des herbicides de synthèse ? Ils ont en effet joué un rôle crucial dans la modernisation agricole des années 1950-1960, dont sont directement issus les systèmes d'agriculture intensive d'aujourd'hui...

SE TOURNER VERS LE PASSÉ POUR MIEUX APPRÉHENDER L'AVENIR

Il y a même péril en la demeure. Sans cesse appelées à travailler dans l'urgence, les associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont pas toujours eu la possibilité de conserver une trace pérenne de leurs actions. Au fil des générations, les nouveaux arrivants n'ont pas toujours eu, non plus, le réflexe de rechercher et transmettre l'histoire de leurs structures à leurs successeurs. De déménagements en emménagements successifs, les archives relatant leurs actions et leurs activités n'ont pas été conservées.

Faire appel à l'histoire de la protection de la nature est une nécessité.

Les historiens qui travaillent sur les questions environnementales sont confrontés à des informations lacunaires, voire inexistantes, or l'histoire ne peut s'écrire sans interroger toutes les sources, publiques et privées. C'est la raison pour laquelle l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) encourage les structures porteuses de cette histoire, associatives notamment, à conserver et à valoriser leurs archives. Elle a réalisé l'inventaire des archives privées de la protection de la nature dans les départements du Finistère et de Seine-Maritime. En 2018, elle effectue cet inventaire pour les six départements de la région Centre-Val de Loire. Autre évolution allant dans le bon sens, des versements d'archives commencent à être effectués par des associations. Ainsi, France Nature Environnement et les Amis de la terre ont versé les leurs aux Archives nationales. Se tourner vers le passé pour mieux appréhender la genèse des questions environnementales actuelles ne vise pas à y rechercher d'hypothétiques solutions aux problèmes du temps

présent ou de verser dans la nostalgie. Il s'agit de parcourir et d'explorer lucidement cette histoire pour l'analyser, en révéler des pages oubliées et importantes, la mettre en débat, en tirer des enseignements ou encore distinguer les problèmes récurrents - en se gardant de tout anachronisme - des questions nouvellement posées. Ces constats, ces préoccupations et ces attentes sont parmi celles qui ont motivé la création de l'AHPNE en 2009. L'Association réunit aussi bien des acteurs et des témoins porteurs d'une mémoire de la protection de la nature et de l'environnement que des chercheurs, notamment historiens. Elle a pour slogan : « La protection de la nature et de l'environnement a une histoire, écrivons-la ensemble ! »

Dans l'esprit de ce slogan, et avec la volonté de travailler à mettre en partage cette histoire, l'Association et son réseau sont ouverts à développer des partenariats, des coopérations et des synergies avec les organismes et les responsables de structures publiques et privées dont l'action et les projets entrent en résonance avec ses propres objectifs. • **Henri Jaffeux**, henri-jaffeux@orange.fr

EN SAVOIR PLUS

- Valérie Chansigaud, *Les Français et la nature, pourquoi si peu d'amour ?* Éd. Actes Sud Nature, col. Monde sauvage, 2017, 192 p.
- Michael Bess, *La France vert clair, écologie et modernité technologique, 1960-2000*, Éd. Champ Vallon, 2011, 402 p.
- Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.) *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e-XX^e s.*, Éd. Champ Vallon, 2013, 339 p.
- Site de l'association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement : www.ahpne.fr



Plus de 600 scouts de France sont venus prêter main-forte à un chantier titanesque de rénovation dans la réserve naturelle vendéenne.

© Réserve naturelle de Saint-Denis-du-Payré

CHANTIERS

Le bénévolat, une **porte d'entrée** vers la **biodiversité**

Un chantier estival de rénovation de sentier à la Réserve naturelle de Saint-Denis-du-Payré (85) a fait naître un intérêt local pour le site et sa gestion.

Lorsqu'en 2012, il a fallu refaire le chemin d'accès à l'observatoire ornithologique de cette réserve vendéenne dont il est le conservateur, Hugues des Touches s'est trouvé en charge d'un chantier « titanesque » au vu des moyens dont il disposait : 400 m de sentier sur caillebotis cernés par une palissade en bois, autant dire beaucoup de main-d'œuvre. Pour l'occasion, plus de 600 scouts de France, provenant de tout le pays, sont venus prêter main-forte, séjournant sur place pendant une ou deux semaines tout au long du chantier d'été qui a duré près de trois mois.

En plus du personnel de la réserve, 25 bénévoles de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ont accompagné les jeunes avec le souci que chacun saisisse le sens de son action et découvre à cette occasion la riche biodiversité des zones humides et les enjeux de leur conservation. « En plus de la formation technique

préalable au chantier, sur l'usage des outils et la technique constructive, une sensibilisation à l'écologie des espaces protégés et une présentation de la réserve et sa gestion étaient proposées aux scouts fraîchement arrivés sur le site », explique Hugues des Touches, qui se remémore les soirées conviviales durant le chantier.

Les bénévoles encadrants recrutés par la LPO étaient de jeunes retraités. Et, finalement, c'est aussi auprès d'eux que la sensibilisation a opéré. Issus du village de Saint-Denis-du-Payré ou de sa proximité, ceux qui étaient pour la plupart venus pour donner un coup de main se sont progressivement intéressés de plus près à la réserve et se sont approprié l'intérêt de son existence. « Les gens étaient fiers de contribuer à la valorisation du site et ils en sont devenus ambassadeurs, poursuit Hugues des Touches, il y a eu un véritable effet d'entraînement, les encadrants en

recrutant au fur et à mesure d'autres. » L'équipe constituée cet été-là ne s'est pas complètement étiolée avec le temps et plusieurs habitants ont par la suite continué à s'investir dans la vie de la réserve. Une belle suite inattendue pour le responsable de la réserve : « C'est d'autant plus chouette qu'on vit ici dans un bassin peu peuplé, rural, où d'expérience on observe qu'il est plus difficile de mobiliser des gens sur des problématiques de biodiversité qu'en milieu urbain. Celle-ci est plus accessible pour les ruraux, alors peut-être qu'ils en saisissent moins la rareté. » Hugues des Touches tire un autre enseignement du chantier terminé en 2013 et récompensé par la fondation RTE : « Il faut vraiment consacrer du temps à la relation avec les bénévoles. Sur un chantier, ça ne doit pas s'arrêter à 12h30 et tout le monde s'en va. La convivialité c'est essentiel ! » •

Christophe Tréhet

Les Britanniques et la nature, une histoire d'amour éternel ?

Mike Clarke, directeur exécutif de la *Royal Society for the Protection of Birds* (RSPB), revient sur le rôle des bénévoles au sein de l'association. Un rôle pivot, appelé à évoluer.



Une famille participe à la grande enquête sur les oiseaux des jardins de la RSPB, la plus grande enquête mondiale sur la faune des jardins.

© Eleanor Bennell (rspb-images.com)

la nature. Nous devons repenser nos relations, et changer de perspective. Nous ne devons plus informer les gens, mais les mobiliser. Nous ne devons pas réfléchir à la façon dont les gens peuvent aider la RSPB, mais plutôt voir comment la RSPB peut aider les gens à avoir un impact positif sur la nature. Chaque année, en janvier, près de 500 000 personnes participent à notre *Big Garden Birdwatch*. Ce ne sont pas des bénévoles « officiels » de l'organisation. Mais ils nous donnent une heure de leur temps pour répondre à l'enquête.

La révolution numérique crée une révolution sociale. En Angleterre, les nouveaux bénévoles sont majoritairement des moins de 26 ans. Les jeunes veulent avoir un impact immédiat, qui corresponde à leur mode de vie, à des moments qu'ils veulent choisir.

Les gens font aussi du bénévolat sur leur temps de travail via des programmes d'entreprises.

Les défis auxquels la nature est confrontée sont trop importants pour nous y attaquer seuls. Nous devons travailler avec d'autres pour une cause commune afin d'avoir un impact collectif. Nous devons motiver les gens et créer un mouvement. Les choses peuvent évoluer. En fin de compte, la société civile a la capacité de changer la façon dont les décisions sont prises. Pour sauver la nature, c'est maintenant qu'il nous faut nous mobiliser. • **Dr Mike Clarke**, directeur exécutif de la RSPB, mike.clarke@rspb.org.uk (traduction française : Anne Perrin)

Le Royaume-Uni a une tradition caritative bien plus ancienne que la France, qui remonte à plus de 400 ans. L'un des fondements de la loi régissant les organismes caritatifs (le Statut des usages charitables, de 1601) est né de la tourmente de la période Tudor et des relations entre l'État et l'Église. Le XIX^e siècle fut une période importante en Angleterre pour la mobilisation de la société civile, alimentée par les grands débats sociaux de l'époque - tels que l'émancipation, le suffrage universel et le mouvement contre la réforme capitaliste du régime foncier et de l'agriculture. La RSPB a été fondée par des bénévoles tout aussi radicaux et stratégiques que le mouvement écologiste aujourd'hui et, dans le cas de notre association, il y avait des liens clairs avec le mouvement des femmes suffragistes.

Aujourd'hui, les bénévoles nous aident à faire davantage et nous voulons développer la façon dont les gens peuvent soutenir notre travail en tant que bénévoles. Certains ont un emploi, d'autres sont à la retraite, d'autres

encore cherchent une expérience de travail pour obtenir un premier emploi rémunéré. Souvent, les bénévoles deviennent des employés de la RSPB, et beaucoup d'anciens employés sont maintenant des bénévoles. Nous avons 12 560 bénévoles inscrits, qui travaillent plus de 950 000 heures par an, soit l'équivalent de 10 millions d'euros par an. Près du quart du travail de la RSPB est effectué par des bénévoles, qui représentent 84 % de notre effectif. Les gens font aussi du bénévolat pour la RSPB sur leur temps de travail *via* des programmes dédiés des entreprises.

La RSPB a beaucoup à apprendre de ses partenaires de BirdLife, avec des exemples passionnants d'initiatives de volontariat de masse à travers le monde, liées aux Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). La RSPB doit évoluer. La biodiversité continue de diminuer en Europe. Si le mouvement de conservation de la nature continue à faire les mêmes choses, il obtiendra les mêmes résultats. Il serait fou de penser autrement. La RSPB doit devenir un réel mouvement pour sauver



Pas de compétence ni de connaissance particulière à avoir pour faire partie du réseau d'observateurs du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, c'est le nombre qui fait la force de l'information.

© Denis Lagache

OBSERVATEURS-EXPLORATEURS

La nature, une aventure collective

Pas nécessaire d'être un grand naturaliste pour apporter sa pierre à un réseau d'observateurs. En Caps et Marais d'Opale, bien accompagnés par les professionnels de la nature, ces néo-aventuriers du quotidien sont aussi une précieuse source d'informations.

À l'heure où l'évocation de la nature tient une place prépondérante dans nos sociétés, paradoxalement il semble difficile d'amener le public à développer son approche naturaliste. Pourtant ce public existe. Au gré des rencontres, on ne cesse de recueillir des témoignages presque banals, mais auxquels il faut donner une grande valeur : « Je m'intéresse beaucoup à la nature » ; « J'aime la nature » ; « La nature, c'est important ». En creusant un peu, on s'aperçoit que beaucoup de ces amateurs de nature sont observateurs de leur environnement proche. En alimentant la mangeoire du jardin, les uns se familiarisent à la reconnaissance des oiseaux, d'autres, depuis le potager, surprennent quelques papillons communs... Parce que cette approche est quotidienne, ordinaire, dans la « nature des choses » pourrait-on dire, on devine sans peine un immense vivier de regards.

Le réseau régional des observateurs du Parc naturel des Caps et Marais d'Opale répond à ce constat. Le réseau fonctionne suivant quelques principes fondamentaux. Pas de compétence ni de connaissance particulière à avoir,

juste un respect de la personne, quoi qu'elle puisse apporter. C'est le nombre qui fait la force de l'information et pas forcément la qualité « naturaliste » de ce qui sera restitué. La rareté, la patrimonialité ne sont pas des objectifs, mais plutôt, juste ponctuellement, une aléatoire récompense.

De là découle une seconde idée : on ne cherche pas à construire un réseau naturaliste sur les schémas traditionnels, les associations s'en chargent. Pour faire fonctionner un réseau d'observateurs, l'animation est fondamentale : il s'agit de stimuler, interpellier, relayer, transmettre mais aussi de remercier en toute simplicité. En dehors de temps physiques de rencontres, l'animateur est aussi un communicant. D'une observation anodine, il tente d'extraire de l'originalité (par exemple : « C'est la première fois qu'on nous fait part de l'observation d'un bouvreuil sur votre commune. »). C'est aussi lui qui forme les observateurs. Il est enfin le traducteur d'une nature plus complexe et parfois moins accessible : quand il le faut, il vulgarise. La place de l'animateur est centrale, pourtant, et c'est

toute la difficulté, elle ne doit pas être exclusive ni envahissante.

Une autre originalité du réseau des observateurs en Caps et Marais d'Opale tient à la richesse des échanges en son sein. Une méthode originale de planification des sorties a été développée, en croisant l'idée qu'il existe des communes faiblement renseignées (en nombre de données naturalistes) avec la possibilité d'être accueilli par un observateur. Conduire un groupe là où on ne sait pas grand-chose en étant guidé sur les chemins par l'observateur/habitant (naturaliste ou pas) est une véritable source de réjouissance pour l'animateur comme pour le bénévole. La nature, même ordinaire, devient un lieu permanent de découverte. L'observateur devient explorateur. Un milieu qui serait insipide pour le savant en quête de rareté prend au contraire de la saveur pour notre néo-aventurier. C'est ici que naît le ciment d'un collectif : en permettant à un groupe hétérogène d'individus de se définir autour de ressentis universels. •

Sébastien Mézière, PNR Caps et Marais d'Opale, smeziere@parc-opale.fr



Beaucoup de dispositifs participatifs en lien avec la biodiversité peinent à mobiliser en dehors des sphères déjà sensibilisées aux enjeux environnementaux.

© Pauline Conversy

CITOYENS

La participation en question

S'adapter, fidéliser, interagir sont des mots clés pour repenser les moteurs de l'engagement citoyen dans les dispositifs participatifs en lien avec la biodiversité. Auteure d'une thèse sur ce thème, Pauline Conversy décrypte la participation citoyenne.

L'érosion de la biodiversité fait partie des préoccupations environnementales des citoyens des sociétés occidentales du XXI^e siècle. Cela se traduit par un double phénomène : d'une part, la demande croissante de la société civile en informations, voire en formations, sur ces thématiques ; d'autre part, une incitation des pouvoirs publics à impliquer davantage les citoyens dans les projets de territoire.

Dans ce contexte, et depuis une quinzaine d'années, des initiatives portées par des acteurs publics ou privés se multiplient, qui visent à impliquer des citoyens gratuitement et bénévolement dans des actions en lien avec la nature. Initiatives regroupées ici sous l'appellation Dispositifs participatifs en lien à la biodiversité (DPB). Avec des objectifs scientifiques, éducatifs ou de sensibilisation, les DPB se présentent comme

une réponse à la double injonction de diffusion de connaissance et d'implication citoyenne. Des programmes de sciences participatives aux sorties pédagogiques en passant par les « chantiers nature », le citoyen a ainsi à sa disposition une offre large d'activités.

Cependant, à l'échelle nationale, ces dispositifs ne rencontrent pas tous le succès espéré et beaucoup peinent à mobiliser en dehors des sphères déjà sensibilisées aux enjeux environnementaux. Quels sont alors les éléments déterminant l'implication des citoyens dans un DPB ? Les attentes de ces derniers quant à leur participation sont-elles satisfaites ? Et comment mobiliser des profils plus variés ? Ces DPB étant portés par des gestionnaires, à l'origine de leur conception, de leur développement et de leur animation territoriale,

cet article propose une réflexion autour de ces questions pour tenter d'en dépasser les limites.

L'HISTOIRE PERSONNELLE CONDITIONNE LA PARTICIPATION

La décision de s'impliquer dans un dispositif participatif en lien à la biodiversité dépend bien sûr de contraintes contextuelles (temps disponible, accessibilité aux espaces de nature, forme physique de la personne, etc.). Mais il est aussi essentiel de considérer que cette décision varie en fonction du passé de chacun : ses valeurs, ses connaissances et croyances, ses désirs, ses buts et motivations, ou encore sa personnalité. Par exemple, des personnes ayant une forte affinité avec la nature depuis toutes petites seront plus enclines à s'intéresser aux DPB. ▶

- Du moins dans leur format de présentation classique, comme des activités de découverte de la biodiversité ou de protection de l'environnement. Ce qui explique certains biais observés dans les publics participant actuellement.

La communication mise en place autour des DPB va donc générer des attentes particulières chez le futur participant, ou lui laisser supposer que sa participation satisfera des désirs préexistants. Mais les DPB peuvent répondre à de nombreuses autres attentes que celles citées précédemment : sociales, sportives, artistiques, culturelles, éducatives, etc. Ainsi, comprendre la diversité des valeurs et des attentes des publics visés, puis adapter la communication du dispositif choisi en conséquence, pourrait permettre d'attirer des profils plus diversifiés, car cela correspondrait à certaines motivations des citoyens auxquelles le DPB peut effectivement répondre.

SATISFAIRE LES ATTENTES DES PARTICIPANTS PERMET DE LES FIDÉLISER

Au cours de la participation au DPB, chacun confronte ses attentes à la réalité qu'il ou elle vit et perçoit : les contenus transmis, les modalités de transmission (documents, présentation, mise en situation, autre), le degré d'interaction avec la nature, les échanges sociaux (convivialité et bienveillance par exemple), etc. La fidélisation au programme est liée à l'adéquation entre les attentes des participants et les réalités perçues. De plus, la valorisation de l'implication du participant est déterminante pour la poursuite de la participation, ce que les chercheurs appellent « rétribution ».

Tous les DPB ne reposent pas sur la fidélisation de leurs participants. Mais lorsque cela est le cas, il est nécessaire que les organisateurs identifient la diversité des attentes des participants et prévoient de valoriser l'implication de ceux-ci en fonction de leurs intérêts initiaux et des besoins du dispositif : retour sur les données de recherche pour ceux qui veulent contribuer à l'acquisition de connaissance, retour sur le bon fonctionnement écologique d'un site pour ceux qui souhaitent protéger la nature, retour sur les succès sportifs pour ceux qui recherchent l'exploit, valorisation artistique pour ceux qui poursuivent l'esthétisme, etc. Ainsi, du point de vue d'un gestionnaire,



Il importe de replacer les interactions sociales au centre de la relation de participation.

© Pauline Conversy

bien proportionner la rétribution en fonction des attentes des participants, mais aussi de la nécessité de les fidéliser, peut permettre de pérenniser un dispositif, voire de constituer une communauté de participants impliqués.

TIRER PARTI DES ÉCHANGES INTERPERSONNELS SE PRODUISANT DANS LES DPB

L'implication dans un DPB implique d'entrer en interaction avec d'autres personnes : autres participants, intervenants, animateur ou gestionnaire. Cette dimension sociale des dispositifs est fondamentale en cela qu'elle va inspirer la réponse émotionnelle du participant à son implication. Réponse qui va elle-même influencer la poursuite de la participation (à ce même dispositif ou à un autre DPB). Or, repenser l'implication des citoyens dans les dispositifs participatifs en lien à la biodiversité comme un processus de participation plus étendu dans le temps (contact initial, interaction puis rétribution) entre deux partenaires, permet d'identifier certaines étapes clés où une sélection non désirée du public peut s'opérer : distinguant les profils s'identifiant le mieux aux messages transmis par les organisateurs, de ceux plus éloignés de ces préoccupations mais qu'il pourrait justement être intéressant de sensibiliser.

Une voie possible pour ouvrir ces dispositifs plus largement est sans doute de replacer les interactions sociales au centre de la relation de participation, en bénéficiant de ces échanges pour mieux identifier des attentes insoup-

çonnées. Des attentes différentes de celles qui ont présidé à l'organisation de ces dispositifs peuvent s'avérer aussi légitimes et complémentaires, et les mettre en avant peut permettre d'élargir les profils de participants.

Il est nécessaire que les organisateurs identifient la diversité des attentes des participants.

La diversité des DPB est une force pour la gestion territoriale : présentant chacun des forces et des faiblesses, ils doivent faire partie d'une stratégie globale de mise en œuvre. Proposer des formats complémentaires peut permettre une action transversale répondant à la double injonction de diffusion de connaissance et d'implication citoyenne, tout en tissant de nouveaux liens entre acteurs des territoires. • **Pauline Conversy**, salariée-doctorante, Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, Cesco - Muséum national d'histoire naturelle, pauline.conversy@gmail.com

EN SAVOIR PLUS

Cette réflexion fait écho à des travaux de thèse codirigés par Anne-Caroline Prévot et Étienne Maclouf, et financés par l'ANRT, Seine-et-Marne Environnement, le conseil départemental de l'Essonne, l'ARB-IDF (Natureparif), l'ONF et le projet « 65 millions d'observateurs » du MNHN.



Pépinière construite sur l'Espace naturel sensible de Sans-Souci (commune de Saint-Paul) par des ouvriers en insertion.

© CEN La Réunion

ACTION COLLECTIVE

Quand **conservation** rime avec **insertion**

Directeur du CEN La Réunion, Patrice Payet fait rimer insertion et conservation, au service de la biodiversité.

La plupart des Réunionnais cultivent un amour certain pour leur patrimoine naturel, qui se caractérise par une biodiversité remarquable, bien conservée et un fort endémisme. Mais, dans une île où les indicateurs économiques et sociaux sont parfois alarmants, l'humain est naturellement rattrapé par l'urgence de « se débrouiller » au quotidien... nécessité faisant force de loi ! Et l'engagement pour la biodiversité n'est pas toujours prioritaire.

Le CEN La Réunion est gestionnaire de 1600 ha de forêts départementales, il assure les actions de conservation et de restauration du patrimoine naturel endémique et indigène. Pour ce faire, il emploie en contrat aidé 97 ouvriers émargeant au Revenu de solidarité active (RSA). Ces ouvriers assument courageusement de multiples missions (lutte contre les espèces envahissantes, entretien de pépinières, ramassage de déchets, entretien et aménagement de pistes, sentiers, dispositifs anti-érosifs, etc.). Le financement de ces emplois est intégralement supporté par la synergie entre l'aide légale (85% du brut) et la part dite résiduelle couverte par le département de la Réunion. En contrepartie, le CEN mobilise les fonds

de formation pour permettre au plus grand nombre d'ouvriers de suivre une formation dans la perspective d'obtenir un certificat, diplôme ou qualification inscrite au Registre national des certifications professionnelles (RNCP). Ces formations n'ont pas nécessairement un lien avec les postes salariés. Ainsi, un ouvrier employé durant 24 mois en CAE-CUI peut obtenir un titre professionnel (environ 450 h de formation) dans le métier qu'il convoite à l'expiration du contrat aidé.

Notre stratégie conjugue deux objectifs réciproquement bénéfiques : d'une part, l'insertion socioprofessionnelle d'une centaine de personnes émargeant au RSA, et d'autre part, la conservation de la nature. L'idée est de synchroniser deux réponses, aux deux questions fondamentales : « Comment j'agis pour satisfaire les besoins de l'ici et maintenant ? », et « Comment j'agis pour protéger toutes les ressources naturelles pour mes descendants ? ».

Nous pensons utile de pratiquer « l'agir collectif » dans l'espace-temps d'un contrat de travail, qui devient une matrice présentant plusieurs mérites, dont ceux de « faire bouillir la marmite » à travers une activité profes-

sionnelle collective ; d'accompagner le salarié dans son cursus de formation qualifiante si possible ; et de réaliser une foule d'actes de soin en faveur de la nature.

Ainsi, les ouvriers sont conduits à exercer leur responsabilité ici-bas, à constater leur impact sur le vivant, à éprouver ensemble des méthodes de travail et des gestes techniques, autant de phénomènes qui laissent une empreinte positive plus ou moins forte. Après une telle expérience, les ouvriers ne sont plus tout à fait les mêmes. Par ce truchement, nous pensons que nous ne veillons pas uniquement à la Terre que nous laisserons à nos progénitures, mais aussi aux progénitures qui habiteront et piloteront la Terre. Deux destins liés, dont les saluts respectifs s'entre-nourrissent dans une dynamique circulaire.

L'engagement pour la biodiversité n'est pas qu'une affaire d'experts du génie écologique, de penseurs de la résilience des écosystèmes, ou de partis politiques. Chacun, d'où il pense et parle, est légitime, non seulement à s'engager pour la biodiversité, mais aussi à provoquer l'engagement de son alter ego ! •

Patrice Payet, patrice.payet@gceip.fr

Parmi les engagements croissants des entreprises pour la biodiversité, inviter ses salariés à s'engager, et obtenir une certification, sont des démarches qui se développent. Deux exemples, parmi tant d'autres, qui n'ont d'autres valeurs que d'illustrer la chose. L'AFB, dans sa mission d'animation du dispositif d'engagement des acteurs à la Stratégie nationale biodiversité (SNB), engage en 2018 la réflexion pour un nouveau dispositif qui sera dédié aux entreprises. Elle organisera en fin d'année le second forum « biodiversité et économie ».

La certification, une urgence écologique et économique

Certaines grandes entreprises françaises entendent désormais faire savoir qu'elles contribuent à la préservation de la biodiversité. Guerlain et la société autoroutière Sanef figurent ainsi parmi les premières entreprises à expérimenter une certification proposée depuis peu par Ecocert et qui vise à « valoriser le système de management de la biodiversité des entreprises et des territoires ». La Sanef peut ainsi communiquer sur la mise en place du pâturage extensif, la création de corridors ou encore la plantation de vergers conservatoires sur une partie des 7 000 ha de « dépendances vertes » qui bordent les 2 000 km d'autoroutes

qu'elle gère. L'activité de l'entreprise de parfums était elle, par nature, plus éloignée des enjeux liés à la biodiversité mais elle a soutenu, dans le cadre de la certification, une association de protection de l'abeille noire sur l'île d'Ouessant.

Outre qu'elle constitue un « outil de communication différenciant », la certification « Engagement biodiversité » offre « une méthode pour structurer et positionner l'enjeu biodiversité au cœur de sa stratégie et de son business modèle » ainsi qu'une « solution efficace pour répondre aux exigences réglementaires, aux normes (ISO 14001, ISO 26000) et aux cahiers des charges

clients sur la biodiversité », explique Ecocert. Plusieurs exigences président à son attribution pour trois ans, avec entre autres : « évaluer la dépendance de son organisation à la biodiversité, mesurer son empreinte biodiversité sur son périmètre direct et progressivement dans sa chaîne de valeur, impliquer les parties prenantes, mettre en place un plan d'actions limitant les pressions de son organisation sur les écosystèmes. » • **Christophe Tréhet**, d'après Novethic, www.novethic.fr

EN SAVOIR PLUS

ecocert.com

Aéroports, découvrir la biodiversité dans son quotidien professionnel

« Impliquer sur leur lieu de travail ceux qui ne sont pas en prise directe avec l'écologie et leur montrer qu'ils peuvent agir », voilà ainsi résumée par son directeur, Roland Seitre, l'action de « Hop ! Biodiversité » qui agit en faveur de la biodiversité dans les espaces aéroportuaires. Créée en 2015 par la compagnie aérienne Hop ! Air France en partenariat avec la direction générale de l'Aviation civile et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, elle regroupe des compagnies ainsi que la plupart des aéroports français. En adoptant des protocoles de science participative, « Hop ! Biodiversité » fait participer les personnels des aéroports aux inventaires et suivis des espèces.

Contrôleurs aériens, chargés de l'entretien des espaces ou encore cadres des aires aéronautiques peuvent une fois l'an, sur la base du volontariat et en petits groupes, prendre part à des comptages. Des visites collectives (25 personnes) sont également organisées afin de faire découvrir aux agents la richesse de la biodiversité présente sur les aéroports.

L'association suit de près la qualité et la biodiversité des sols des aéroports, les insectes, les mammifères, oiseaux et plantes que ces sites - de type industriel mais dont les vastes prairies retrouvent avec le temps un fonctionnement semi-naturel - hébergent. Elle transmet ensuite des

préconisations de gestion, qui seront d'autant mieux prises en compte que le personnel s'y est impliqué en amont. • **Christophe Tréhet**



© Biolat/Gaou



La collecte de rue, une précieuse source de financement pour les associations.

© LPO

FINANCEMENT

Le don au secours du modèle associatif

Nerf de la guerre de l'action associative, le financement n'en est pas moins encore tabou pour certains. Mais, professionnalisation oblige, les choses évoluent. Olivier Dénoue, secrétaire général exécutif de la LPO, témoigne de ces évolutions pour son organisation.

Il existe de multiples façons de s'engager pour une cause. Parmi celles-ci, le soutien financier, même s'il est souvent dévalorisé au regard d'autres formes d'engagement, à commencer par le bénévolat. Le monde associatif et l'argent ont toujours formé un couple improbable. Les militants associatifs préfèrent l'action aux moyens de la mettre en place, et les financeurs considèrent les acteurs associatifs comme des interlocuteurs sympathiques mais pas toujours très sérieux. Cette vision caricaturale demeure, même si elle a heureusement perdu de son emprise au fil des années. D'abord parce que le monde associatif s'est très fortement professionnalisé, en se structurant pour davantage rendre compte et évaluer son activité. Et aussi parce que les financeurs, publics ou privés, organisations ou particuliers, exigent désormais de nombreuses garanties et justificatifs dans l'usage

des fonds versés, obligeant les associations à améliorer leurs pratiques. Mais si la capacité du monde associatif à bien gérer les fonds qui lui sont confiés semble désormais poser moins question, l'argent demeure toutefois un sujet tabou. La défense d'une cause l'emporte souvent sur tout autre sujet, la noblesse de l'action de terrain s'essuyant parfois les pieds sur les préoccupations matérielles.

Pourtant, le sujet des ressources financières est crucial pour le monde associatif. Pas seulement parce qu'il est garant du développement ou de la survie d'une organisation, mais aussi parce que cet enjeu concerne avant tout notre capacité à faire vivre ou non notre modèle associatif, si spécifique.

FINANCEMENT ET INDÉPENDANCE

La structuration financière d'une association en dit long sur son profil et sa

capacité à mener à bien son propre projet associatif, à supposer qu'elle en ait un. Car, de façon synthétique, nous pourrions déterminer deux catégories d'associations : celles pouvant être qualifiées d'opératrices mandatées par leurs financeurs (publics ou privés) pour mettre en œuvre telle ou telle action en contrepartie de fonds alloués ; et celles, indépendantes, qui sont en capacité de mener à bien leur propre projet, défini par leurs adhérents et élus grâce à une structuration financière permettant d'assumer ces orientations. La plupart des associations étant à cheval entre ces deux modèles, reste à savoir où situer le curseur. Car la question de l'autonomie et de l'indépendance financière est cruciale pour le monde associatif, qui reste attaché à une vision citoyenne de son engagement.

Pour ce faire, il n'y a pas mille options. Les soutiens financiers de nos concitoyens (récoltés auprès des parti- ▶

culiers) permettent de préserver la spécificité associative, qui s'inscrit en complément – et non en opposition – d'initiatives plus conventionnelles des partenaires publics (État, collectivités) ou privés (entreprises, fondations). La première force d'une association réside notamment dans sa capacité à obtenir une part importante de ses ressources *via* des soutiens non fléchés provenant de particuliers, et de maintenir à un niveau raisonnable – c'est-à-dire n'influençant pas les orientations de l'association – les financements publics et d'entreprises privées.

La LPO a la chance de tenir un équilibre financier compatible avec le respect du modèle associatif, avec suffisamment de ressources propres indépendamment d'exigences extérieures. C'est ainsi qu'en 2016, les produits de l'association provenaient pour 37 % du secteur public (Europe, État, collectivités locales, etc.) et pour 63 % du privé. Ces ressources privées n'étant constituées que pour 15 % environ de financements fléchés, essentiellement au travers de prestations menées pour le compte d'entreprises. La structuration financière de la LPO s'appuie sur de multiples ressources non fléchées issues du soutien de nos concitoyens pour environ 6 M€ sur les 14 M€ que constitue son budget (données 2016). Elles proviennent des dons (1,1 M€), des legs (1,7 M€), des ventes de la boutique (2 M€), des cotisations (0,8 M€) et des abonnements aux revues (0,5 M€).

RECRECITER DES DONATEURS

Historiquement, la LPO s'est appuyée sur ses nombreux adhérents (près de 50 000) pour recueillir des fonds destinés aux actions de protection de la nature. Ceux-ci cotisaient pour adhérer, mais étaient aussi concernés financièrement par des appels à dons, l'abonnement aux revues et l'achat de produits issus de sa boutique. Les adhérents/militants de l'association en étaient donc également les financeurs. Aujourd'hui la LPO essaie d'élargir la collecte de fonds privés auprès d'autres publics qui ne sont pas déjà adhérents. Par exemple, au travers de l'envoi d'appels à dons à l'ensemble des contacts de l'association, par la promotion des produits de sa boutique au-delà de la seule sphère des militants, et par le développement d'un programme de

collecte de rue initié en 2014, secondé par une opération de collecte en porte-à-porte testée courant 2017. J'imagine déjà les yeux de certains se lever au ciel en lisant ces dernières lignes. Collecte de rue, porte-à-porte... Cette réaction, que j'anticipe peut-être à tort – mais j'en doute – est intéressante, car elle illustre certaines fausses croyances qui sclérosent le monde associatif dans sa capacité à rechercher des fonds susceptibles de porter son projet. Revenons à la collecte de rue.

Les donateurs attendent désormais autre chose que l'aspect affectif de la part des associations qu'ils soutiennent.

Ce programme consiste à financer un prestataire pour recruter des donateurs/adhérents dans les rues des grandes villes de France. Les recruteurs, souvent militants de la cause, sont formés sur l'objet et l'histoire de l'association ainsi que sur les enjeux touchant à la biodiversité. Si leur tâche est ardue, ce programme permet, depuis trois ans, de recruter de nombreux nouveaux donateurs et adhérents engagés dans notre combat. Cette pratique de collecte a de très nombreuses vertus : elle permet d'aller chercher de nouveaux soutiens, de fidéliser leur engagement en proposant le prélèvement automatique mensuel et de limiter les coûts de gestion des dons. Enfin, et surtout, elle apporte un soutien financier non fléché. En outre, la collecte de rue comme la collecte de porte-à-porte joue la carte de la transparence en instaurant un dialogue en proximité avec nos concitoyens, sans éluder les questions qui dérangeraient et sans mettre en avant uniquement les actions « rentables ». Il se trouve que les vautours « rapportent » plus que les moineaux. Faut-il pour autant focaliser les messages de collecte et donc l'usage des fonds sur les rapaces ? La réponse est évidemment non, car les enjeux de biodiversité sont aussi ailleurs (l'évolution du modèle agricole par exemple).

RENDRE DES COMPTES

Les donateurs attendent désormais autre chose que l'aspect affectif de la part des associations qu'ils



La collecte de rue permet d'aller chercher de nouveaux soutiens.

© LPO

soutiennent : de l'efficacité dans les actions mises en place et de la transparence dans l'usage des fonds (source : baromètre France générosité 2017). Allons donc les convaincre de la pertinence de notre projet associatif, de la qualité de nos actions et de notre souci du bon usage des fonds. Ne passons plus notre temps à essayer de les séduire autour d'une action spécifique phare, supposée les toucher plus particulièrement. Les donateurs doivent apprendre à faire confiance aux associations pour affecter leurs dons. Et les associations doivent, en contrepartie, continuer à améliorer la qualité de leurs actions et leur capacité à rendre des comptes. Des conditions nécessaires pour que le monde associatif reste lui-même, un acteur de la société civile complémentaire des démarches publiques ou marchandes, dans le cadre de l'intérêt général. • **Olivier Dénoue, olivier.denoue@lpo.fr**



Au plus près des ressources, les « commoneurs » sont à même d'observer leur évolution ainsi que le comportement des autres usagers, et de prendre ainsi les décisions adaptées à leur préservation.

© Stéphanie Brulé-Josso

DÉCISIONS

Les usagers des ressources au centre de la gouvernance

Quelle est la place du citoyen dans la gouvernance des espaces naturels ? Stéphanie Brulé-Josso, docteure en ethnologie, estime que celle-ci doit être centrale pour un engagement citoyen durable et efficace.

À l'heure de la crise de la démocratie représentative, les politiques publiques en appellent à une participation des citoyens, en vue de permettre à tous de se rapprocher du projet de société démocratique, fragilisé notamment lors de la campagne des élections présidentielles. Comment rendre la *res publica*, la « chose publique », aux citoyens ?

Du côté de la gestion des Espaces naturels protégés (ENP), la participation des usagers est également évoquée comme un horizon souhaitable, voire nécessaire. Les raisons avancées sont pragmatiques. Dans un contexte de restriction budgétaire, les ENP intégrant largement les activités humaines, il est tout simplement impossible d'atteindre les objectifs de préservation sans que les usagers des sites y adhèrent, voire qu'ils participent aux actions. Mais de quelles

modalités de participation parle-t-on ? Des échelles de participation gradient différentes formes d'implication des usagers dans la prise de décision, de la simple information à la consultation, la concertation, la co-décision et l'autogestion. Cette contribution s'appuie sur des études menées dans le cadre de deux projets coordonnés par l'Agence des aires marines protégées.

UNE PARTICIPATION REPRÉSENTATIVE ET CONSULTATIVE

Dans les faits, les dispositifs de participation accordent rarement aux citoyens la possibilité de co-décider avec les responsables, élus, agents et/ou experts, voire de décider en autonomie des actions à mettre en œuvre. Selon le statut de protection des espaces naturels, différentes instances

de participation des usagers sont proposées : conseil d'administration, conseil économique, social et culturel, conseil de gestion (parcs naturels), comité de pilotage (sites Natura 2000), comité local de concertation (sites pilotes du projet Life + pêche à pied de loisir), etc. Les usagers qui participent sont des professionnels ou des représentants d'organismes professionnels, ainsi que des représentants d'associations d'usagers de loisir. Les usagers non fédérés, constituant le plus grand nombre, sont absents. Les usagers représentés sont consultés mais participent peu ou pas à la prise de décision : les modes de gouvernance des espaces naturels pratiqués aujourd'hui à l'échelle nationale, régionale et locale sont descendants et fondés sur la représentativité.

► S'ENGAGER SANS PARTICIPER AUX DÉCISIONS ?

Dans ce contexte, il s'agit de questionner les manières d'« aider les citoyens à s'engager pour la biodiversité » et la place effective de ces derniers dans les processus de décisions. Qu'est-ce que cela implique de demander aux citoyens de s'engager dans des actions de préservation de diverses ressources de sites naturels dont ils sont les usagers sans qu'ils puissent par ailleurs participer à la prise de décision ?

Ce questionnement apparaît comme un enjeu fort à l'heure de revendications citoyennes pour une préservation de sites et de ressources naturelles en opposition à des intérêts publics ou privés. Il renvoie également un fonctionnement propre à la société française qui valorise un exercice du pouvoir hiérarchique et descendant, attribué à des experts, au sein d'un État fort et garant de biens publics.

Dans ce contexte, réfléchir au partage du pouvoir de décision est nécessaire, tant du côté des gestionnaires, des agents de l'État, que des usagers.

UN PAS DE CÔTÉ AVEC LES COMMUNS

Une aide pourrait être apportée par les travaux de recherche sur les Communs, qui ont été mis en lumière par l'attribution du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom, en 2009. Un Commun est défini par un type de gouvernance qui permet une gestion efficace et durable de ressources naturelles communes.

Les groupes sociaux gérant ainsi leurs ressources respectent huit principes de gouvernance, qui placent les usagers, appropriateurs des ressources ou « commonneurs », au centre des décisions et actions portant sur : la définition des ressources et les limites de leur appropriation, l'élaboration de réglementations *ad hoc*, les modalités de suivi des ressources et du respect des règles par les autres usagers, ainsi que des modalités de contrôle et de sanction. Les « commonneurs » sont ainsi placés en responsabilité de la gestion des ressources dont leurs activités dépendent. Au plus près de ces ressources, ils sont à même d'observer leur évolution ainsi que le comportement des autres usagers, et de prendre ainsi les décisions adaptées à leur préservation.

Les instances supra, comme l'État et les organismes de délégation publique, sont parties-prenantes de la gouvernance, qui est multiniveaux. Cependant, le rôle occupé dans la gestion de biens « communs » diffère de celui de biens « publics » : il s'agit moins de prendre la responsabilité d'une décision que d'accompagner les « commonneurs » dans les décisions à prendre.

L'intérêt de ce type de gouvernance est de favoriser un mode spécifique d'appropriation des ressources, considérées comme « communes », tout à fait différent de l'appropriation de ressources considérées comme « publiques » ou « privées ».

Par exemple, l'appropriation de coquillages sur l'estran selon une logique de biens « publics » favorise des actions de pêche de loisir éloignées des « bonnes pratiques » recommandées, avec pour seul cadre la surveillance et le contrôle par les agents de l'État du respect de la réglementation. Cette façon de pêcher est courante sur le littoral, et menace la préservation d'espèces et d'habitats. *A contrario*, sur certains territoires, les usagers pratiquent une pêche selon une logique de « biens communs » : ils connaissent l'état de la ressource, approuvent les réglementations sur les tailles, quantités et outils, souhaitent la fermeture de sites épuisés et veulent s'impliquer dans des actions d'information des autres pêcheurs à pied. Aujourd'hui, comment les gestionnaires pourraient-ils valoriser, voire aider à instituer les Communs en germe ?

INITIER UNE DÉMARCHÉ ET UNE GOUVERNANCE CENTRÉES SUR LES USAGERS

Si l'information des usagers sur l'état des ressources, des réglementations et de leur respect par les autres est une condition nécessaire à un engagement de leur part, elle ne suffit pas. La mobilisation individuelle doit être articulée à celle collective, centrée sur le partage d'un intérêt commun de préservation des ressources d'un territoire.

L'échelle communale ou intercommunale pourrait être pertinente en regard des spécificités écosystémiques et d'exercice des pratiques professionnelles et de loisir. Bien plus, cela permettrait de faire dialoguer deux identités aujourd'hui disjointes : usager d'un site naturel et citoyen participant

à la vie publique de son territoire.

Pour que cela advienne, un changement de posture des différents protagonistes s'impose : les gestionnaires ENP sont amenés à se décentrer de leur culture professionnelle et à prendre en considération les ressources importantes pour les usagers, au-delà de celles figurant dans les directives européennes, arrêtés préfectoraux et autres documents d'objectifs. Il leur faudra également repérer et valoriser les règles informelles de préservation des ressources pratiquées par les usagers, ainsi que leurs connaissances du milieu. Une proximité relationnelle sera garante du bon fonctionnement d'un Commun, le temps de rencontre, d'écoute et de présence sur site n'étant pas sacrifié aux tâches de bureau. Les élus et représentants de l'État devront partager le pouvoir de décision avec les appropriateurs des ressources et instituer des formes de gouvernement fondées sur des relations d'égalité, supposant un rapport de confiance mutuelle. Enfin, les usagers auront à se réapproprié la dimension politique de leurs présence et actions sur un site naturel.

Quelles formes ces nouveaux modes relationnels pourraient-ils prendre ? On observe aujourd'hui le développement de structures hybrides, comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif, qui associent salariés, usagers et collectivités publiques autour d'enjeux environnementaux : une piste à explorer ? • **Stéphanie Brulé-Josso**, stephanie@laboscop.fr, LABOSCOP Laboratoire de recherche-action coopérative, www.laboscop.fr

EN SAVOIR PLUS

- Éconaviguer dans une AMP, archipel des Glénan : mise en place d'une recherche-action anthropologique pour développer une gouvernance participative. aires-marines.fr
- Life + PAPL : évaluation des actions de sensibilisation directe menées auprès des pêcheurs à pied de loisir. aires-marines.fr
- Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010.



© Clémence Lambert / CEN Picardie

Convaincre au-delà d'un public de personnes engagées depuis toujours pour la biodiversité est une priorité.

VALORISATION

Faire tache d'huile

Comment convaincre les citoyens de l'importance de l'engagement pour la biodiversité au-delà d'un petit cercle d'adeptes déjà motivés ? Clémence Lambert (CEN Picardie), Claire Parise (PNR Forêt d'Orient) et Yves Vérilhac (LPO) témoignent.

PUISSANCE DE LA RADIO

Après dix ans d'investissement dans les réseaux de conservatoires et de parcs naturels, Claire Parise a souhaité créer son émission radio *Cœur nature* pour « montrer que chacun peut faire sa part pour la biodiversité, à l'instar du mouvement des colibris ». Dans cette optique, elle invite dans son émission mensuelle de 25 minutes sur RCF, des personnes (élus, particuliers, etc.) qui ont mis en place des actions locales pour la biodiversité. « Les moyens de communication associatifs restent souvent en vase clos, tandis que la radio atteint un public plus large. » indique-t-elle.

ANIMER LA VIE ASSOCIATIVE

En Picardie, avec 270 sites naturels, le Conservatoire d'espaces naturels compte 56 conservateurs bénévoles. Clémence Lambert, chargée de mission vie associative, raconte : « Si par le passé, les conservateurs

bénévoles étaient essentiellement des naturalistes, aujourd'hui, on leur demande avant tout de la disponibilité. La formation se fait entre bénévoles. Le lien, de bénévole à bénévole, est très fort. » Mais les adhérents, de plus en plus nombreux (960 en 2017 contre 657 en 2016) ont aussi un rôle important. Les réseaux sociaux ont multiplié la mobilisation notamment grâce à une forte présence sur Facebook. Une campagne de financement participatif pour des acquisitions foncières a dépassé les attentes, permettant aussi de recruter de nouveaux donateurs. La chargée de mission ne compte cependant rien pour acquis : « Le défi aujourd'hui c'est d'assurer le renouvellement des adhésions annuelles ».

DES CLÉS POUR AGIR

Pour Yves Vérilhac, on a besoin aujourd'hui en France, de dire aux gens ce qu'ils peuvent faire pour la biodiversité. Car si la lutte contre le changement climatique ou pour l'environnement

est bien connue des Français, pour la biodiversité, c'est plus compliqué. Yves Vérilhac insiste sur l'importance d'adhérer à une association « adhérer, c'est agir » dit-il, pour conférer plus de poids et légitimité aux associations vis-à-vis des pouvoirs publics. Il met également l'accent sur les sciences participatives. Les 3/4 des données de la LPO en matière de comptage des oiseaux proviennent de bénévoles. Encore faut-il ensuite faire des retours d'informations. La LPO produit ainsi une lettre d'information et informe régulièrement ses adhérents *via* son site. Les Macareux d'or, remis chaque année à des personnes engagées en faveur de la biodiversité, permettent aussi de valoriser les bénévoles. • **Anne Perrin**, anne.perrin@afbiodiversite.fr

EN SAVOIR PLUS

<http://bit.ly/2nRyqHi>



Les collectivités territoriales, comme ici en Isère, recrutent des agents pour la biodiversité.

FONCTION PUBLIQUE

Devenir fonctionnaire territorial pour protéger la nature

Si l'accès à la fonction publique territoriale s'est restreint ces dernières années pour les diplômés de l'université, ce statut propose des parcours intéressants dans le domaine des espaces naturels à une multitude de profils.

Plusieurs pistes existent pour entrer dans la fonction publique territoriale lorsqu'on est diplômé en écologie et que l'on souhaite poursuivre dans cette voie.

© Bertrand Bodin

Gestion d'espaces protégés, animation de sites Natura 2000, mise en œuvre de trames vertes et bleues ou de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations récemment attribuée aux pouvoirs publics locaux... La liste est longue et diversifiée concernant les postes ouverts aujourd'hui dans les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions) et les autres structures liées à la fonction publique territoriale (syndicats mixtes, tels que les Parcs naturels régionaux (PNR), etc.) pour œuvrer à la préservation de la biodiversité, sur les questions d'environnement et de développement durable. Alors comment intégrer la fonction publique territoriale (FPT) lorsqu'on est diplômé en écologie et poursuivre dans cette voie ? Une première étape possible pour découvrir les collectivités territoriales et les postes qui y sont proposés est d'être embauché comme agent contractuel. Ces postes se révèlent être assez fréquents dans la FPT. Mais ces contrats n'ayant pas vocation à perdurer dans les collectivités,

il convient de passer un concours pour engager une carrière longue. Le chemin sera alors plus ou moins semé d'embûches, selon le type de poste visé et le parcours de formation initiale. Plusieurs pistes existent pour entrer dans la fonction publique territoriale lorsqu'on est diplômé en écologie et que l'on souhaite poursuivre dans cette voie.

CONCOURS ET CATÉGORIES

Les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale comportent une épreuve écrite et une épreuve orale. Deux « filières » sont proposées, l'une administrative et l'autre technique. Les postes en prise directe avec les espaces naturels conduisent en général les candidats à s'orienter vers la seconde entrée. Mais les autorités ne réservent qu'une place limitée aux questions environnementales dans celle-ci.

Il existe dans la fonction publique trois catégories qui recrutent à des niveaux divers et donnent accès à des postes de niveaux hiérarchiques allant croissant de la catégorie C à A. Chacune de ces catégories étant représentée dans les organismes de la fonction publique territoriale œuvrant dans le domaine des espaces protégés, vous pouvez travailler dans ce secteur quel que soit votre niveau de formation. La catégorie A correspond aux fonctions de « conception et de direction », comme l'explique le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le recrutement s'effectuant à partir du niveau bac +5. La catégorie B est associée aux « fonctions d'application » et est ouverte à partir du baccalauréat. Les fonctionnaires de la catégorie C assurent quant à eux des fonctions « d'exécution » et doivent au minimum être détenteurs d'une qualification professionnelle spécialisée de type BEP/CAP. Mais, dans le détail, les conditions d'accès et les modalités des concours ne sont finalement pas si ouvertes qu'il n'y paraît...

UN PROCESSUS D'ÉLIGIBILITÉ INÉGALITAIRE

Si tous les diplômés allant jusqu'au bac dans un domaine lié à l'environnement peuvent prétendre passer le concours de la fonction publique territoriale, il n'en est plus de même pour les bac +5 visant la catégorie A depuis que les conditions d'accès se sont

restreintes à la fin des années 2000. Tous les diplômés bac +5 ne sont ainsi pas mis à la même enseigne pour accéder au concours d'ingénieur territorial (cadre A). Affichez un diplôme d'ingénieur et vous pouvez vous inscrire illico. Ça se complique si vous êtes issu des filières universitaires... Il faut en effet désormais, pour la plupart des détenteurs d'un master, solliciter une équivalence de diplômes pour être éligible au concours d'ingénieur territorial. Une multitude d'informations sont alors demandées et l'équivalence n'est accordée que si une commission *ad hoc* reconnaît le caractère « scientifique et technique » du bagage, depuis le bac compris, quel que soit le poste que vous occupez déjà éventuellement, fusse-t-il précisément technique et scientifique. Damien (le prénom a été changé), chargé de mission travaillant sur la biodiversité dans une structure intercommunale, a obtenu son équivalence en 2015. Mais tous ses compagnons d'études ou de travail n'ont pas eu la même chance : « Jusqu'au master, j'ai étudié la biologie, ça aide pour l'équivalence, mais les bagages universitaires en géographie ou urbanisme par exemple laissent beaucoup moins d'espoir. Alors les gens passent le concours d'attaché administratif qui est moins restrictif à l'entrée. » Une fois l'inscription au concours rendue possible, les candidats au concours ingénieur au profil environnemental n'en ont pas fini avec les déboires. À la différence des techniciens, aucune spécialité n'est à même de les évaluer dans le domaine des espaces naturels ou de la biodiversité. Alors la majorité se replie vers la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages », la moins éloignée de toutes par rapport à leurs compétences. « Le concours d'ingénieur territorial a pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à exercer dans une collectivité territoriale, pas à vérifier leurs compétences techniques », précise à ce sujet Patrick Berger, président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France.

FAIRE SON CHEMIN

La fonction publique territoriale s'avère moins attractive que son homologue d'État, notamment parce que les perspectives d'évolution de carrière y sont moins généreuses. Par ailleurs, les rémunérations varient assez nettement entre les collectivités

► (le salaire étant constitué d'une grille indiciaire, commune à toutes, et de primes à la discrétion de chacune). Mais les postes disponibles en collectivités territoriales offrent, pour certains d'entre eux, une approche transversale possible entre disciplines, ce qui est apprécié. Cela permet de tracer des parcours professionnels diversifiés et d'autant plus pertinents pour l'agent et l'organisme qui l'accueille. C'est le cas,

par exemple, dans les PNR. Autre intérêt de la fonction publique territoriale : ses agents peuvent bénéficier de passerelles leur permettant d'aller travailler dans d'autres organismes. Un fonctionnaire territorial peut ainsi être détaché dans un établissement public (parc national, conservatoire du littoral, etc.) ou encore une association liée aux collectivités territoriales ou assimilées. Les fonction-

naires territoriaux construisent s'ils le souhaitent des parcours professionnels diversifiés qui contribuent à leur épanouissement et les rendent d'autant plus compétents. • **Christophe Tréhet**

(1) Fin 2015, la FPT comptait 1 984 000 agents (y compris ceux sous contrats aidés) contre 2 477 000 dans la fonction publique d'État.

REPÈRE

ÊTRE AGENT DANS UNE RÉSERVE NATURELLE MARINE...

Gérée par le Département des Pyrénées-Orientales, la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls emploie quatre agents de la fonction publique territoriale, dont le responsable scientifique de la réserve (cadre A), le conservateur (cadre B, technicien principal première classe), et deux techniciens principaux 2^e classe (cadres B). Ces deux derniers reviennent ci-dessous sur leur parcours professionnel de fonctionnaires qui réalisent leur vocation au quotidien.

Jean-François Planque, responsable pédagogique et de la communication était initialement moniteur de plongée. Il évoque son parcours, atypique... Ainsi, après un diplôme universitaire de technicien en aquaculture option sentiers sous-marins effectué par le biais du CREUFOP, en 2001 et il a effectué son stage de 9 mois à la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. Plusieurs années se sont ensuite écoulées entre ce stage et l'obtention d'un poste à la réserve : il lui a fallu passer les concours administratifs (il a obtenu le concours de cadre B en 2008) et attendre qu'un poste se libère, du fait d'un départ à la retraite, pour intégrer la réserve en 2011. L'avantage d'être fonctionnaire territorial ? Être au service du public dans un état d'esprit qui lui correspond, et pas dans l'objectif de faire du profit. J.-F. Planque apprécie aussi le support du Département qui permet à la réserve, petite structure, d'avoir accès à des moyens qui ne lui seraient pas accessibles si elle n'était



Une classe de 5^e découvre la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

© Didier Fioramonti

qu'une association (l'imprimerie du Département imprime les posters pour les classes, une infographiste réalise les visuels, etc.). Les inconvénients ? Le salaire, inférieur aux salaires du privé, mais c'est un choix personnel. J.-F. Planque se dit chanceux de travailler à la réserve, après un parcours loin d'être linéaire. C'est ce qu'il transmet notamment aux élèves qu'il accueille régulièrement lors d'animations pédagogiques pour faire découvrir la réserve et sensibiliser à la protection de l'environnement les différentes classes d'âges, du primaire au lycée.

Virginie Hartmann, garde technicienne dans la réserve, est en charge des relations avec les usagers (pêcheurs professionnels ou de loisirs, plongeurs, kayakistes, etc.). Une tâche spécifique dans cette réserve de petite taille (650 ha), où chacun doit trouver son compte tout en respectant l'environnement. La garde a suivi un parcours universitaire (licence en biologie des organismes, option éthologie), suivi d'un master 1, puis d'un master 2

en Biodiversité et Développement durable (option Écologie marine). Elle aussi est arrivée à la réserve lors d'un stage de fin d'études (stage de 6 mois en fin de Master 2, en 2010), et elle n'en est jamais repartie. Elle a ainsi passé le concours de cadre B dès 2010, mais n'a été titularisée qu'en 2013, après avoir effectué quelques CDD sous différents statuts. Il était temps (le concours n'est valable que trois ans). Elle évoque parmi les avantages de la FPT la sécurité de l'emploi, combinée à la possibilité d'évoluer, *via* différents concours existants. Au rang des inconvénients, elle mentionne la rémunération, correcte sans être très élevée, mais indique qu'elle a la chance de vivre confortablement en faisant le travail qu'elle aime. « Travailler dans la réserve, c'est ce que je voulais faire depuis que je suis en 5^e, un véritable aboutissement, et j'ai conscience du privilège d'être là où je suis actuellement », déclare-t-elle. • **Anne Perrin**



La banque de semences du sol correspond à la réserve de diaspores (fruits, graines, spores) viables présentes dans le sol d'un lieu donné.

© Stéphanie Huc (CBNA)

SOLS PERTURBÉS

La banque de semences du sol, réservoir pour la régénération

L'étude de la banque de semences du sol permet de mesurer la résilience de la végétation de ripisylve après crue. Le Conservatoire botanique national alpin a réalisé une étude montrant l'intérêt de ces réservoirs pour restaurer des végétations après perturbation.

L Le sol en bordure des cours d'eau possède un vaste réservoir de semences. Lors d'épisodes de crues, la couche superficielle est décapée, modifiant fortement la végétation de ripisylve. Dans le cadre de travaux sur le canal usinier de la Durance, EDF a réalisé des lâchers d'eau de mai à octobre 2011, assimilés à des crues contrôlées. L'entreprise s'est alors interrogée sur les effets que peuvent avoir de tels déversés (130 m³/s) sur les groupements végétaux de bords de cours d'eau et sur la résilience des communautés végétales après une telle perturbation.

La Durance prend sa source vers 2 390 m d'altitude dans les Hautes-Alpes et se jette dans le Rhône près d'Avignon. L'originalité de ce cours d'eau réside dans sa pente forte avec environ 0,33 % dans son cours moyen et dans ses paysages changeant. Les hautes montagnes à l'amont sont soumises au régime hydrique alpin

alors que la moyenne-Durance subit un régime méditerranéen, caractérisé par de fortes crues automnales. La Durance conserve son cheminement en tresse sur la plupart de son cours alors qu'elle a subi de nombreux aménagements comme le canal de la Durance qui alimente des usines hydroélectriques.

UNE ÉTUDE AVANT ET APRÈS CRUE

Afin de mettre en avant les effets potentiels de la crue programmée sur la végétation de berges, l'étude de la banque de semences du sol a été réalisée avant et après perturbation. La banque de semences du sol correspond à la réserve de diaspores (fruits, graines, spores) viables présentes dans le sol d'un lieu donné. Ce réservoir est connu dans de nombreux écosystèmes tels les forêts tempérées, sols cultivés, marais et prairies, mais pas dans les végétations alluvionnaires. Aucun

travail n'avait encore été réalisé sur ces milieux.

L'étude de la banque de semences du sol a deux intérêts majeurs : d'une part, la connaissance de la banque de semences viables du sol et, d'autre part, l'évaluation des potentialités de restauration d'un site. Il existe trois formes de réserves : (i) transitoires : les semences persistent moins d'un an ; (ii) persistantes à court terme : les semences survivent de 1 à 5 ans ; (iii) persistantes à long terme : les semences peuvent survivre plus de 5 ans. La banque de semences persistantes à court ou long terme assure la régénération de communautés végétales perturbées. Ce sont les caractéristiques morphologiques et physiologiques qui conditionnent le type de banque de semences : les graines petites, compactes, à tégument lisse et qui ont la capacité d'entrer en dormance sont les plus efficaces pour former des banques de semences persistantes. ▶

► MOBILITÉ DES CORTÈGES FLORISTIQUES

Pour mettre en évidence l'efficacité de la banque de semences après crues, le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) a prélevé 30 échantillons de sol sur quatre sites en bords de la Durance dont un site témoin n'ayant pas été touché par la crue programmée. Les échantillons ont été mis en culture en conservant la stratification du sol (0-5 cm, 5-10 cm et 10-20 cm). L'équipe du CBNA a ensuite suivi les germinations des trois années consécutives aux prélèvements. Cette méthode a nécessité la mise sous serre des échantillons de sol afin qu'ils soient dans des conditions favorables à la germination pour obtenir la représentation la plus complète possible. Deux prélèvements ont été réalisés, l'un avant crue en 2010 et l'autre après crue en 2012 ; les germinations ont été suivies durant trois années pour les deux prélèvements.

Les résultats soulignent l'effet de la crue sur la richesse et la composition spécifique du stock semencier. Ils montrent un effet « crue » marqué sur les trois sites impactés par la perturbation. La richesse spécifique diminue fortement après crue, sauf pour le site témoin pour lequel on observe une augmentation du nombre d'espèces germées : récemment perturbé, il semble encore en phase de colonisation au moment de l'étude, d'où l'enrichissement en espèces. La composition des espèces de la communauté végétale présente est modifiée avec essentiellement une expression des thérophytes (plantes annuelles) la première année de suivi. Les changements sont les plus importants dans la couche superficielle du sol A (0-5 cm) tant en nombre d'espèces qu'en abondance, effet certainement dû au décapage de sédiments pendant la crue et à leur dépôts en fin de crue. De plus, l'étude montre que 75 % des plantules observées dans l'étude l'ont été dès la première année.

Quant aux espèces exotiques envahissantes, les analyses montrent un jeu de chaises musicales entre *taxa* : certaines persistent, d'autres apparaissent après crue et d'autres, au contraire, disparaissent. Les perturbations de type « crue » favorisent leur déplacement dans l'espace et leur expression dans le temps. Les crues renouvellent ainsi les communautés végétales à l'échelle de longs tracés.

REPÈRE

Les quatre sites étudiés sont localisés en bordure de la Durance. Le premier, qui correspond au site témoin, est composé de dépôts limoneux sur alluvions grossières du lit majeur, colonisés par des roseaux. Le deuxième est caractérisé par des alluvions sur substrats plus caillouteux colonisés par des hautes herbes dont une espèce végétale exotique envahissante (Solidage géant) et piquetées de saules, de peupliers et d'argousiers. Le troisième est composé de dépôts limoneux dans le lit de la Durance, colonisés par des Asters américains, autres espèces exotiques envahissantes, la salicaire (*Lythrum salicaria*) et le Saule pourpre (*Salix purpurea*). Le dernier est composé de dépôts limoneux dans une clairière de ripisylve à Peuplier noir avec surtout de l'Agrostide stolonifère.



© Stéphanie Huc (CBNA)

QUELLES APPLICATIONS TIRER DE CES RÉSULTATS ?

Le potentiel de revégétalisation d'un site peut être identifié grâce au stock de semences présentes dans le sol qui révèle l'histoire du site et les végétations qui ont pu se succéder en un lieu. Il permet donc d'identifier les écosystèmes potentiels inscrits dans le sol. Dans le cas de perturbations naturelles d'un site ou de travaux de restauration de milieu, on peut prévoir la nature et l'ampleur des travaux à réaliser en identifiant notamment les espèces à utiliser pour la revégétalisation qui viendront soit compléter soit prendre la place des espèces déjà présentes. En fonction de la présence d'espèces invasives et de l'abondance de semences dans le sol, la revégétalisation ne sera pas abordée de la même façon : décapage de la couche superficielle, accompagné d'un semis très couvrant ou d'une non intervention selon l'importance du stock de semences.

L'étude de la banque de semences du sol peut aussi révéler la présence d'espèces patrimoniales. C'est ce qui a pu être observé pour *Centaureum favargerii*, une espèce protégée qui n'est connue que de deux stations sur les bords de la Durance où elle n'a toutefois pas été revue depuis 2007 ! L'étude a permis de mettre en évidence l'existence de l'espèce dans deux des quatre sites étudiés à

l'état dormant. Porté au gré des crues, le *Centaureum favargerii* présente un caractère pionnier et vagabond.

L'étude de la banque de semences du sol peut révéler la présence d'espèces patrimoniales.

Cette étude montre l'intérêt des banques de semences du sol pour restaurer des végétations après perturbation ou après dégradation du milieu. Elle met en évidence la dynamique des communautés végétales qui se remplacent dans l'espace et dans le temps et la capacité d'espèces patrimoniales à se conserver dans le sol jusqu'à ce que les conditions environnementales leur soient favorables. Protéger les espèces, c'est protéger leurs sols ! • **Stéphanie Huc**, Conservatoire botanique national alpin, s.huc@cbn-alpin.fr et **Frédéric Jacob**, EDF-Centre d'ingénierie hydraulique (CIH).



On trouve aussi le principe de non-régression dans le récent Code de l'environnement des Îles Loyauté, en Nouvelle-Calédonie.

© Bahinfrend

LOI BIODIVERSITÉ

Première application du **principe de non-régression**

Le principe de non-régression vient d'être appliqué pour la première fois suite à un recours de l'association de protection de l'environnement Fédération Allier Nature. La protection de l'environnement [...] ne peut désormais faire l'objet que d'une amélioration constante...

Par une décision remarquable du 8 décembre 2017, Fédération Allier Nature, le Conseil d'État a eu l'occasion de faire une première application du principe de non-régression issu de la loi Biodiversité du 8 août 2016. Dans cette affaire, ont été annulées les dispositions du décret du 11 août 2016, réformant les études d'impact sur l'environnement, en ce qui concerne certains seuils applicables aux projets de pistes de course automobiles et d'équipements et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 5 000 personnes. Était en cause l'instauration de seuils « planchers », en dessous desquels les projets ne font plus l'objet d'un examen au cas par cas pour savoir si une étude d'impact est nécessaire en fonction des caractéristiques du projet et de son contexte.

L'INTÉGRATION DU PRINCIPE DE NON-RÉGRESSION EN FRANCE

Ce principe n'est pas complètement inédit : apparu pour la protection des droits fondamentaux (obligation dite de « *standstill* » dans certains pays), plusieurs juridictions étrangères en ont fait application dans le domaine de l'environnement. Par exemple, la Cour d'arbitrage belge a considéré, dans un arrêt du 14 septembre 2006 et sur la base du droit à la protection d'un environnement sain consacré par la Constitution belge, que le législateur ne saurait réduire dans le champ de l'urbanisme le niveau de protection offert par l'évaluation environnementale – sujet décidément propice à cette problématique. Sous l'impulsion d'une partie de la doctrine (par exemple Michel Prieur), le

principe de non-régression a été évoqué en France lors des états généraux de modernisation du droit de l'environnement en 2013. On le trouve aussi dans le récent Code de l'environnement des îles Loyauté, en Nouvelle-Calédonie.

C'est par amendement que ce principe a été introduit dans la loi Biodiversité. Les termes utilisés pour le consacrer à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement sont issus de discussions parlementaires assez nourries : « la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances spécifiques et techniques du moment ».

► LA PORTÉE DU PRINCIPE DE NON-RÉGRESSION

Comme souvent en droit, la question se pose notamment en termes d'articulation des normes juridiques, dès lors que le principe de non-régression a été posé par la loi. S'agissant d'abord du niveau législatif, le Conseil constitutionnel a précisé dans sa décision du 4 août 2016 sur la loi biodiversité, que le législateur gardait la possibilité de modifier ou abroger des textes antérieurs, dans le respect des règles supérieures (on peut en particulier penser à la Charte de l'environnement et aux différentes règles internationales et européennes). En revanche, le Conseil constitutionnel a précisé que le principe de non-régression s'impose au pouvoir réglementaire, dans le cadre des dispositions législatives propres à chaque matière.

La décision rendue par le Conseil d'État intervient dans ce cadre, et apporte des premiers éclaircissements. L'un d'entre eux est qu'une règle *a priori* procédurale, comme les seuils et critères d'examen au cas par cas, peut être couverte au titre de la « protection de l'environnement », le Conseil d'État réservant toutefois le cas où il serait démontré qu'un type de projets n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine (ce qui n'était pas le cas pour les projets en cause dans la décision). Remarquons que l'évaluation environnementale ne saurait en effet se réduire à des aspects formels ou à des obligations de consultation, alors qu'il s'agit d'abord d'une démarche d'intégration de l'environnement au fond dans l'ingénierie du projet : une certaine incompréhension peut d'ailleurs apparaître lorsque les considérations de procédure, engendrant des stratégies d'évitement, prennent parfois le pas sur l'intérêt de pouvoir se référer à un tronc commun méthodologique dans la prévention des impacts environnementaux. En revanche, le Conseil d'État précise que le fait de prévoir un examen au cas par cas à la place d'une étude d'impact systématique ne méconnaît pas, par là-même, le principe de non-régression de la protection de l'environnement.

La question de savoir s'il y a régression appelle en outre une appréciation sur deux autres aspects : (i) les termes à retenir pour comparer la nouvelle réglementation par rapport à



Les dispositions du décret du 11 août 2016 réformant les études d'impact sur l'environnement, en ce qui concerne certains seuils applicables aux projets de pistes de course automobiles [...] ont été annulées.

© Phirley427

celle antérieurement applicable : dans l'affaire Fédération Allier Nature, les dispositions annulées, publiées peu de temps après la loi Biodiversité, ont été comparées à la version qui la précédait immédiatement, où il n'y avait pas de seuil plancher pour les projets de pistes automobiles et où un examen au cas par cas était prévu pour les projets d'équipements sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir entre 1 000 et 5 000 personnes. Il s'agissait donc d'un cas, relativement simple, entre deux termes ayant le même objet (les seuils d'examen au cas par cas pour une catégorie de projet) ; (ii) la mise en contexte des dispositions en cause : le Conseil d'État, dans sa décision, a raisonné par type de projets, dès lors que la réglementation en cause s'y prêtait. La jurisprudence ultérieure pourra apporter d'autres précisions sur la façon d'appréhender l'existence ou non d'une régression, en particulier pour des réglementations susceptibles d'appeler une approche qualitative plus globale. La référence, à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, aux « connaissances scientifiques et techniques du moment » tend par ailleurs à laisser la place à des adaptations qui pourraient être discutées sur ce fondement.

L'évaluation environnementale ne saurait se réduire à des aspects formels ou à des obligations de consultation.

Si l'apparition du principe de non-régression s'inscrit ainsi dans de nouveaux développements du droit de l'environnement en France, notons enfin que le débat est aussi susceptible de se prolonger au niveau international : voir, à ce propos, les échanges lancés sur le projet de Pacte mondial pour l'environnement présenté à Paris le 24 juin 2017. • **Sylvain Monteillet**, administrateur civil, maître des requêtes en service extraordinaire sylvain.monteillet@conseil-etat.fr

EN SAVOIR PLUS

Pacte mondial pour l'environnement : <http://bit.ly/2fgNISg>



Un MOOC est basé sur des cours dispensés en vidéo.

© CC BY SA

FORMATION

Créer son MOOC

Ces modules de cours en ligne, ouverts à tous et massifs, élargissent la palette des outils de formation. Mais leur production nécessite d'importants moyens. Alors comment préparer et mener à bien votre projet de MOOC ?

Un « MOOC » [prononcez « mouc »], ça vous dit quelque-chose ? Pas de panique si vous n'êtes pas à la page. Cet outil numérique à vocation pédagogique n'est en effet apparu que récemment en France (2010). Mais il se révèle de plus en plus utilisé dans le domaine de la formation, y compris au sein de l'enseignement supérieur. Qu'est-ce donc qu'un MOOC ? Un « *Massive Open Online Course* », nous apprend le Commissariat général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) dans sa publication Théma de mai 2017, consiste en « un parcours pédagogique digital fondé sur la combinaison d'unités ou "grains" pédagogiques organisés ». Il est basé sur des cours dispensés en vidéos auxquelles peuvent venir se greffer des activités pratiques à réaliser par les apprenants. Ces derniers rendent compte de leur activité et posent leurs questions sur des forums d'échanges. Plus concrètement, il s'agit d'un mode

d'apprentissage à distance au cours duquel l'apprenant suit des leçons devant une interface numérique (ordinateur, tablette, etc.) depuis le lieu de son choix. Pendant une période de diffusion allant de 4 à 9 semaines selon les MOOC, l'apprenant peut réaliser sa formation à son rythme. Ce processus peut ainsi accueillir un grand nombre d'élèves connectés *via* internet.

Le concept de MOOC a été fondé sur un principe de gratuité mais les modules peuvent, selon le souhait des producteurs, n'être accessibles que lors de sessions à durée limitée. Les activités proposées aux élèves entre deux cours, poursuit le CGEDD, « sont de nature diverse, allant du quiz de compréhension aux "serious games" (jeux sérieux permettant une mise en situation virtuelle) en passant par une production évaluée par les pairs (les autres apprenants) ». Un MOOC n'exclut donc aucunement la possibilité d'une mise en pratique sur le terrain sous forme d'exercices.

ÉVITER L'ISOLEMENT

Dans quelle mesure les acteurs et le secteur de l'environnement peuvent-ils bénéficier de ces cours en ligne ? Un indice, signale encore le ministère en charge de l'Écologie, le nombre de MOOC en France abordant des thèmes liés au développement durable a beaucoup augmenté ces dernières années : on en comptait moins de 5 en 2014 et plus d'une trentaine en 2016. Tangi Corveler, chargé de projet Climat aux Réserves naturelles de France (RNF) a pour sa part décidé d'ajouter ce type d'outil dans le bouquet de formations qui sont proposées aux agents qu'il accompagne. RNF projette ainsi de produire un « COOC » (*Corporate open online course*, un MOOC destiné au public plus restreint d'une organisation), ouvert à une vingtaine de personnes à chaque fois, ayant pour thème les effets du changement climatique sur la gestion des espaces naturels. ▶

► Peu sensible à l'effet de mode qui entoure ces pratiques issues de la « transition numérique », Tangi Corveler voit malgré tout dans les MOOC le moyen de diversifier l'offre de formation en « apportant de la souplesse aux apprenants » qui, dans son cas, ne peuvent pas être présents à toutes les formations de par leur répartition sur tout le territoire national. Un MOOC pouvant se structurer sur des rendez-vous communs à tous les apprenants et des leçons individuelles asynchrones, il devient plus aisé de créer des groupes en s'adaptant partiellement aux disponibilités de chacun.

Premier enjeu cependant, que Tangi Corveler pointe d'emblée : « les gestionnaires de réserves sont plus enclins à aller sur le terrain avec une paire de jumelles que de se poser tout seul devant un écran. » Il lui faut donc particulièrement soigner la conception de son MOOC qui devra, tant sur la forme que sur le fond, « donner envie de s'engager » dans les leçons. Pour cela, et on retrouve là des principes de formation plus classiques, il convient par exemple de choisir les illustrations et exemples dans lesquels les apprenants peuvent se projeter. Ce lien au terrain sera également entretenu au moyen de temps d'échanges sur les sites RNF qui viendront ponctuer la formation en ligne. À l'aide de ce MOOC, Tangi Corveler ambitionne aussi de « créer une émulation de réseau » et de favoriser l'émergence de communautés thématiques qui pourraient perdurer, voire devenir contributeurs « experts » pour des sessions de formations ultérieures.

BOTANIQUE À DISTANCE

Production de vidéos, articulation entre leçons individuelles et collectives, exercices de terrain et échanges entre participants sur les forums, etc. : un MOOC, ça ne se prépare pas aussi facilement qu'un diaporama... Ce type de module hybride en effet une certaine diversité d'objets qui demande des compétences tant en termes techniques que pédagogiques. Par ailleurs, en dépit de l'image que les formations à distance peuvent renvoyer, un MOOC ne se pilote pas nécessairement tout seul en livrant les élèves à eux-mêmes. Au contraire, souvent, une animation bien menée participe pleinement de la qualité de l'enseignement dispensé et évite que des inscrits ne décrochent en route. Pour toutes ces raisons, celui qui ne

dispose pas de compétences dans les domaines de l'informatique ou de la vidéo et qui n'a jamais assuré de formations d'une durée importante aura besoin de se faire aider pour réaliser son MOOC.

Tangi Corveler s'est de son côté tourné vers Tela Botanica, ayant lui-même suivi et apprécié la dimension « très collaborative » du « MOOC Botanique » que cette association a réalisé en partenariat avec l'Université Paris-Sud. Constatant que la botanique n'était plus enseignée dans sa globalité dans la plupart des cursus d'aujourd'hui, Tela Botanica a créé ce module afin de faire découvrir le monde végétal et le fonctionnement des plantes à un large public de particuliers et professionnels. D'une durée de 9 semaines (7 séquences de cours), ce module a rencontré un grand succès lors de sa diffusion en 2016 : 33 500 personnes s'y sont inscrites, la plupart n'ayant jamais pratiqué la botanique. Preuve que le contenu et l'animation étaient de qualité, « 22 % des inscrits sont allés jusqu'au bout du processus en téléchargeant l'attestation de formation, contre 10 % en général dans les MOOC de cette envergure », se réjouit Audrey Tocco, de Tela Botanica.

Quelles sont les principales difficultés dans l'élaboration d'un MOOC ? « Il est essentiel qu'une personne coordonne le projet dans sa globalité en associant d'un côté des personnes chargées de la communication et de la production de supports pédagogiques et techniques, et de l'autre, des pédagogues experts et des animateurs qui garantissent l'acquisition des connaissances par les apprenants », explique Audrey Tocco. L'association a sollicité des prestataires extérieurs et les a intégrés à l'équipe de conception du MOOC afin de compléter certains savoir-faire qu'elle avait en interne.

Si un MOOC et une formation *de visu* ont en commun, pour l'enseignant, de se fonder sur un fil rouge et un plan clairement établi, l'élaboration des leçons en vidéos d'un MOOC se distingue en termes d'écriture, comme l'analyse Audrey Tocco : « Il faut d'abord écrire un script qui explicite ce qu'on va dire dans telle séquence et vidéo, qui va le dire et dans quelle situation, puis on réfléchit à comment on va filmer la personne et de quelle façon illustrer son propos. » Pour ce faire, Tela Botanica a fait appel à un journaliste scientifique pour s'assurer que les propos étaient clairs. Des graphistes ont dessiné les illustrations tels que les schémas animés en 2D, tandis que les vidéastes filmaient les intervenants et que les monteurs tissaient le tout. Le MOOC s'est ainsi construit dans un ballet d'aller-retours continu entre ces divers opérateurs au cours de l'année nécessaire à son élaboration.

Autant dire qu'il faut du temps et des moyens pour produire un MOOC de qualité. « L'écosystème MOOC est toujours en recherche d'un modèle économique pérenne permettant son développement », analyse à ce sujet le CGEDD. « Aujourd'hui, les coûts humains et financiers importants sont généralement financés par des subventions ou budgets d'amorçage, fragilisant les initiatives de petites structures et favorisant l'adossement à des structures de formation établies. » À cela vient s'ajouter un autre enjeu pour l'avenir des MOOC, à savoir la validation officielle des formations pour les bénéficiaires. Seuls quelques-uns s'accompagnent aujourd'hui encore d'une validation de crédits universitaires. •

Christophe Tréhet



Le « MOOC Botanique » de Tela Botanica a été relancé pour une seconde session gratuite d'initiation à la botanique de 9 semaines en mars 2018.

© CC BY-SA



Une femelle Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) de 8,5 cm âgée de 2 ans (estimation réalisée grâce à l'étude scalimétrique).

© Y. Sellier - RNN Pinail

ÉCAILLES

Connaître l'âge des poissons grâce à la scalimétrie

Comment connaître l'âge des poissons et des reptiles ? À partir des stries de croissance de leurs écailles, avec la scalimétrie. Comme on détermine l'âge d'un arbre avec la dendrochronologie...

Pareillement aux arbres qui marquent les saisons dans leurs cernes de croissance, les écailles des poissons grandissent par adjonction de couches concentriques. Un ralentissement biologique (hiver) se traduit par un ralentissement de croissance, avec des stries relativement plus étroites. Ainsi, grâce à une observation microscopique, il est possible de déterminer l'âge des poissons ou même la vitesse de croissance, sans méthode létale, en prélevant des écailles. Éthiquement, la méthode n'implique pas la mort et est intéressante par rapport à l'étude des otolithes¹. Mais les poissons ressentant probablement la douleur, il faut effectuer ces prélèvements avec parcimonie.

Pour faciliter l'observation, il est conseillé de prélever les écailles les plus larges de l'espèce, repérer les stries de croissance et marques annuelles ou « annuli », et compter. Lors d'une étude, il est préférable de prélever les écailles sur le flanc, toujours au même endroit (faisant abstraction des zones de blessure) pour assurer la comparabilité. Des comparaisons sont parfois disponibles en ligne, elles sont fort utiles².

L'image publiée présente une Perche soleil, *Lepomis gibbosus*, bien connue

de la plupart des gestionnaires de milieux dulçaquicoles. Ce poisson ubiquiste d'origine nord-américaine n'est pas considéré comme espèce envahissante dans les pays les plus au nord de l'Europe, car l'espèce y est moins prolifique qu'au sud. Par exemple, le poisson est considéré comme envahissant en Espagne, mais pas en Angleterre. En France, zone intermédiaire, certaines populations le sont, mais pas d'autres. Si les femelles grandissent vite et sont matures tôt, la population est prolifique (donc potentiellement envahissante).

La Réserve naturelle nationale du Pinail est une zone humide avec plusieurs milliers de mares d'intérêt majeur pour la conservation d'espèces d'eau douce de la Vienne (Nouvelle-Aquitaine). Or la Perche soleil introduite par l'homme y est présente dans près de 20 % des mares et a un impact sur les amphibiens. Dans certaines mares, elle a le potentiel envahissant et selon les mares, la perche est en présence ou non de prédateurs. On a donc étudié ces poissons et leur potentiel envahissant en déterminant, grâce à la scalimétrie, leur vitesse de croissance et l'âge de leur maturité sexuelle. Sur la

photographie présentée, on peut voir une femelle située dans une mare fréquentée par le brochet. Âgée de deux ans, elle mesure déjà 8,5 cm et est mature sexuellement, alors que sans la présence de ce prédateur, les femelles en surpopulation mettent trois ans de plus pour être fertiles et atteindre la même taille. La scalimétrie peut donc mettre en évidence le rôle structurant d'un prédateur comme le brochet dans les mares. • **David Beaune**, ex-conservateur RNN du Pinail, david.beaune@gmail.com, **Yann Sellier**, chargé de missions RNN du Pinail, sellier Yann@gmail.com

[1] Les otolithes sont des concrétions minérales de l'oreille interne des vertébrés fréquemment utilisés pour mesurer l'âge des poissons.

[2] On peut pour cela effectuer une recherche en tapant « scalimetry + nom d'espèce ».

EN SAVOIR PLUS

- C. Préau et al., *Amphibian response to the invasive *Lepomis gibbosus*, the case of the Pinail Nature Reserve*. Herpetological Conservation and Biology, 2017 : p. 9.
- F. Castelnaud, Y. Sellier, et D. Beaune, *Lutte biologique et invasivité de la Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) sur la Réserve naturelle du Pinail*, 2016, RNN Pinail : Vouneuil-sur-Vienne.



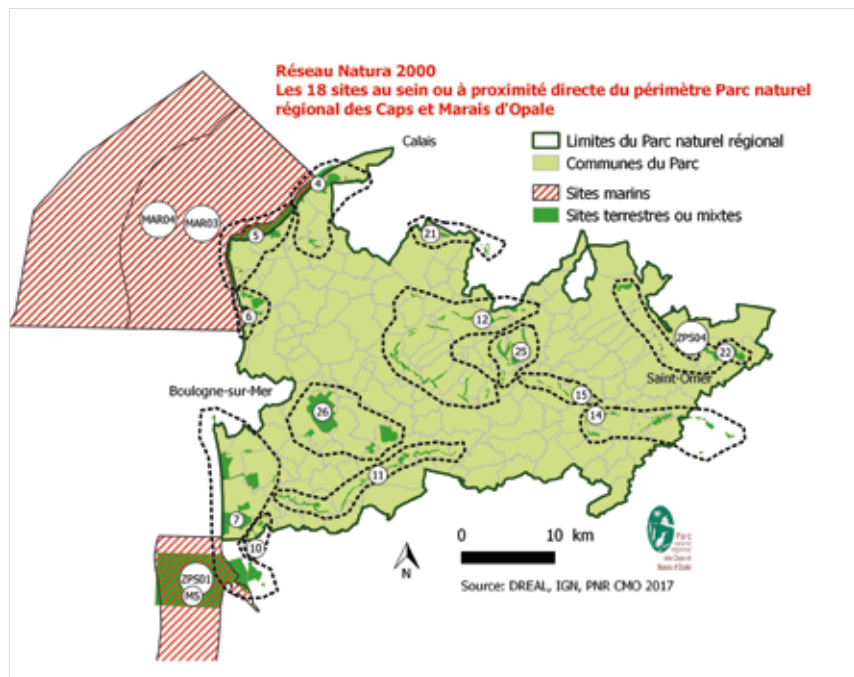
Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), que l'on croyait disparu, a été retrouvé en 2012 sur les coteaux du Boulonnais.

PELOUSES CALCICOLES

Expériences de gestion

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a entrepris des actions de gestion des pelouses calcicoles depuis plus de 20 ans. Retours d'expériences et pistes d'enseignements.

Les pelouses calcicoles correspondent aux espaces ouverts des coteaux calcaires ayant la végétation la plus rase.



pâturage provoque une colonisation et une fermeture du milieu par les ligneux, principalement par la dynamique végétale et parfois par des plantations. D'autre part, bien que parfois limité par le manque d'accessibilité des coteaux calcaires pour les engins agricoles, l'usage intensif d'intrants (engrais et pesticides) est défavorable au caractère oligotrophe des pelouses.

La combinaison de ces deux phénomènes a conduit à la disparition ou la dégradation de surfaces importantes de pelouses calcicoles et à une fragmentation des pelouses résiduelles, entraînant par conséquent la disparition ou la raréfaction des espèces inféodées à ces habitats.

Pour les préserver, de nombreuses actions ont été entreprises depuis plus de 20 ans par le PNR et ses partenaires comme Eden 62, le Conservatoire d'espaces naturels, mais aussi l'État, le centre régional des ressources génétiques, l'établissement public foncier ou encore la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais. Un « plan d'action coteaux calcaires » a été mis en place pour mieux cibler les interventions. De nombreux sites sont classés en Natura 2000.

Les mesures de restauration des habitats et de la flore caractéristiques des milieux s'appuient le plus souvent sur le retour du pâturage extensif tournant avec des troupeaux de moutons boulonnais, race domestique locale qui a été sauvée de justesse grâce notamment à ces actions. La diversité des espèces cibles, la diversité struc-

turale des pelouses, et la diversité des gestionnaires sur le territoire induisent d'elles-mêmes une diversité de résultats. Il ne s'agit pas ici de comparer exhaustivement les modes de gestion en fonction des résultats recherchés mais bien de livrer des expériences pratiquées par le PNR.

IMPACTS DE LA GESTION SUR LA FAUNE, LES HABITATS ET LA FONGE

L'entomofaune est aujourd'hui de plus en plus prise en compte en tant qu'indicateur de l'état de conservation des pelouses calcicoles. Cette évolution est positive car certaines pelouses abritent des espèces rares et menacées pour lesquelles la gestion pratiquée jusqu'alors ne semble pas la plus pertinente, voire peut constituer une menace pour certaines populations présentes. C'est le cas du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), espèce d'intérêt communautaire que l'on croyait disparue et qui a été retrouvée en 2012 sur les coteaux calcaires du Boulonnais.

La réapparition de cette espèce et ses exigences particulières vis-à-vis de son habitat ont ouvert le débat au PNR des Caps et Marais d'Opale concernant la gestion à développer en faveur de cette espèce. En effet, le pâturage ovin semble incompatible avec la conservation du papillon. Ces résultats, présentés dans la littérature scientifique anglo-saxonne, sont corroborés par les suivis réalisés par l'équipe du Parc. La compatibilité du pâturage et

© PNR Caps et Marais d'Opale

Les pelouses calcicoles correspondent aux espaces ouverts des coteaux calcaires ayant la végétation la plus rase. Elles sont aussi appelées « pelouses sèches sur calcaires » en termes scientifiques, et appelées localement « rietz » ou « monts ». Les milieux non boisés sur les coteaux du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR), situé dans le Pas-de-Calais représentent environ 2 000 ha (pelouses, prairies, friches) dont 600 à 800 ha de pelouses calcicoles. Actuellement, plus de la moitié des pelouses calcicoles sont entretenues mais cela reste insuffisant au regard de l'enjeu.

Considérées comme « habitats naturels remarquables » dans la charte du Parc, les pelouses calcicoles du Boulonnais sont des milieux semi naturels issus de pratiques agropastorales alliant pâturage ovin itinérant et techniques de brûlis. Le déclin de ces habitats d'intérêt communautaire découle de l'évolution des techniques agricoles vers l'agriculture intensive. D'une part, l'abandon progressif du

- de la conservation d'espèce patrimoniale peut se poser aussi pour la Vipère péliade (*Vipera berus*)...

Concernant les habitats, de nombreux sites font l'objet d'une gestion par fauche exportatrice, débroussaillage avec ou non mise en pâturage pour pérenniser les actions. Un exemple récent et significatif est celui du coteau de Journy, site appartenant à un propriétaire privé qui fait l'objet d'un partenariat technique remarquable entre le propriétaire privé et le Parc naturel régional. Ce site, dans le périmètre Natura 2000, présente des habitats pelousaires très originaux : les opérations de débroussaillage et de fauche exportatrice ont conforté des espèces emblématiques comme la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) ou encore l'Orchis musc (*Herminium monorchis*). Sur ce site, le pâturage caprin donne des résultats intéressants en compléments du pâturage ovin.

Concernant la fonge, de nombreuses données ont été amassées sur les pelouses calcicoles du territoire, en particulier grâce au travail incessant de scientifiques comme Didier Huart, vice-président de la Société mycologique du nord de la France (SMNF) pour le Pas-de-Calais, et dont certaines des conclusions sont résumées ici. Il montre que malgré l'apparente homogénéité des pelouses calcicoles, il y a en réalité une mosaïque de milieux différents au sein d'une même pelouse calcicole. Les variations à échelle plus fine sur le plan édaphique (pH, bilan hydrique) liées à la pente et l'exposi-

tion, en sont un des facteurs d'explication. Sinon il faut en rechercher les raisons dans les modes de gestion : apport ou non d'engrais, type de bétail utilisé, etc. Plusieurs sites sur le territoire dont les Monts d'Audrehem sont de niveau national voire international en termes de richesse fongique (deux espèces nouvelles pour l'ex-région Nord-Pas-de-Calais, *Hygrocybe calyptriformis*, bel hygrophore rose et *Hygrocybe nitrata* à odeur chlorée, y ont été découvertes).

Sur le Mont d'Audrehem, également classé en Natura 2000, un lien a pu être établi avec le différentiel d'amendements. Le secteur ouest pentu, aujourd'hui pâturé par les ovins et surtout le secteur sud en MAE (gagnant d'un concours des prairies fleuries) pâturé par cinq génisses depuis plusieurs dizaines d'années, sont de loin les plus riches. Indigence fongique à l'inverse sur le plateau situé à l'est recevant des apports de fumier. Les recherches de Didier Huart tendent à montrer que la richesse fongique n'est pas forcément corrélée à la richesse botanique sur les coteaux. En effet, sur le plan floristique, la richesse patrimoniale se rencontre sur les secteurs pentus à sol mince, correspondant à des formations davantage oligotrophes, or ces secteurs présentent une moindre richesse fongique surtout sur le plan de l'abondance (déficit hydrique, absence des plantes liées à la fonge, spécialisation trophique ?). Ces observations rejoignent celles des mycologues britanniques spécialistes des hygrocybes comme Shelley Evans, Gareth Griffith et Maurice Rotheroe.



Hygrocybe calyptriformis découvert sur les Monts d'Audrehem.

© M. Huart

DIVERSITÉ DES MODES DE GESTION

En somme, la diversité des groupes faunistiques, floristiques et fongiques conditionnera la finesse de la gestion. Lorsque les surfaces de milieux sont importantes, on pourra jouer sur une diversité de modes de gestion.

Le critère de patrimonialité préside souvent aux choix du gestionnaire. C'est lui qui agence la hiérarchisation des opérations de gestion. Cependant, sur les sites les plus précieux les enjeux se percutent, parfois de manière contradictoire. Ces contradictions sont parfois relayées par les spécialistes qui défendent leurs domaines de prédilection. Le gestionnaire revêt alors ce rôle de médiateur : car au final, la nature n'a pas attendu d'être gérée pour que les gestionnaires contemporains héritent de sa quintessence. •

Caroline Delelis G. de Andrade, responsable de mission Patrimoine naturel, cdelelis@parc-opale.fr

EN SAVOIR PLUS

- D. Huart. *La fonge des coteaux calcaires*. Cahier scientifique et naturaliste, Parc naturel régional, décembre 2015.
- M. Vilarelle. *Étude du Damier de la succise (Euphydryas aurinia) dans le Boulonnais*. État actuel des populations, évaluation des habitats et propositions de mesures de gestion conservatoire en faveur de l'espèce. Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 2013, 45 p.



Sur le site de Journy, le pâturage caprin donne des résultats intéressants en compléments du pâturage ovin.

© M. Cucheval



Illustration du projet de renaturation du site de la jungle de Calais.

© Conservatoire du littoral

RÉHABILITATION

Des palmiers à Calais ?

La nature reprend ses droits sur le site de la jungle de Calais, sous l'égide du Conservatoire du littoral, qui entend en faire un lieu d'excellence écologique et paysagère.

Évacué en octobre 2016, la « jungle de Calais », 20 hectares entre polders, dunes et marais, a une histoire très spéciale. En 2014, ces terrains ont été rétrocédés au Conservatoire du littoral par la Région Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires pour l'extension du port de Calais.

La crise migratoire s'accroissant, de nombreux migrants se sont installés sur la lande¹ de façon disparate, au nord (octroyé au Conservatoire du littoral) comme au sud. Lorsque l'État a démantelé la jungle, les réfugiés se sont réinstallés sur la zone nord, dans des camps improvisés sur la lande et dans un Centre d'accueil provisoire (CAP, construit sur l'ancien centre de loisirs, Jules Ferry) « en dur » (dalle en béton, grillage, logements, eau,

électricité). En octobre 2016, l'État a détruit les camps, et, en mars 2017, il a démantelé le CAP. Le site était donc très fortement impacté par les installations humaines (entre 7 et 10 000 personnes ont habité sur 20 ha pendant trois à quatre mois).

Dès lors, le Conservatoire du littoral s'est attaché à mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre des compensations liées au développement du port. Plusieurs partenaires ont travaillé sur le territoire à cette mise en œuvre, qui s'annonçait compliquée. Mais quelques mois plus tard, les résultats sont impressionnants, et aux dires même d'Alexandre Driencourt, représentant du syndicat mixte Eden 62, un des partenaires en charge de la gestion du site, tous sont « très optimistes sur les résultats à attendre

suite aux travaux réalisés. » « On se trouve aujourd'hui presque face à un laboratoire », témoigne le chargé de mission, car tout a bougé, on ne trouve plus rien d'original sur ce site. Comment la nature va-t-elle réagir à tant de bouleversements ?

Les premiers résultats sont là ; elle réagit rapidement et positivement, et les espèces peu communes et rares réapparaissent, à l'instar du Gnaphale jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*) ou des ruppies (*Ruppia cirrhosa* et *R. maritima*) qui étaient inconnues sur le site. • **Anne Perrin**

(1) NDLR : terminologie utilisée en interne pour éviter « jungle », trop connoté, même si la caractérisation des habitats naturels n'y est pas totalement associée.

- **Entretien croisé avec trois acteurs du projet, Mélanie Calcoen (MC),** Conservatoire du littoral, **Alexandre Driencourt (AD),** Eden 62, et **Vincent Charruau (VC),** paysagiste.

Quelles étaient vos principales attentes à l'égard du projet ?

MC : Nous souhaitions répondre aux exigences liées aux mesures compensatoires (Calais Port 2015) tout en intégrant les objectifs de renaturation du site ; fédérer les partenaires, les acteurs institutionnels, les usagers et les riverains autour d'un projet d'aménagement (grâce à des réunions publiques, la diffusion de plaquettes grand public, la co-construction des comités de suivi scientifique, la présentation du projet aux usagers à l'occasion de visites de terrain, et l'invitation des partenaires aux réunions de chantier) ; et faire de ce site renaturé une nouvelle porte d'entrée sur le site naturel du Fort Vert.

AD : L'objectif écologique principal (lié aux mesures compensatoires définies en 2014) était de rouvrir les zones humides pour voir réapparaître une espèce disparue depuis une dizaine d'années, le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), permettre le développement d'espèces présentes telles des orchidées et les espèces de pelouses dunaires, et pour la faune, le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) et l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), via la restauration d'une falaise de sable où elle nichait. La zone dunaire avec dépressions humides est aussi l'habitat de nombreux batraciens, odonates et lépidoptères.

VC : En matière de paysage, la volonté était de rouvrir l'espace, de donner à vivre et à voir le site par la création d'un parcours et de points de vue. Offrir au regard la vision des deux mers répondait à une attente forte et partagée. La requalification de l'interface entre le polder et le littoral, en rendant lisible la frange du cordon dunaire, la batterie militaire et la digue Taff, était également un objectif fort (déconstruction du centre Jules Ferry, suppression de voirie, abattage des peupliers).

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

MC : Conduire le chantier dans un temps restreint tout en respectant les cycles biologiques a constitué un vrai défi. Rechercher l'équilibre entre l'ouverture du site au public et les opérations de



Nid de Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) retrouvé sur le site.

© A. Driencourt

génie écologique était également difficile.

AD : Réaliser des travaux de génie écologique en conformité avec les attentes prévues à l'égard des mesures compensatoires tandis que le terrain n'était plus à l'image d'origine a été la principale difficulté. Même après l'évacuation de la « jungle », de nombreux éléments anthropiques (couvertures, tentes, morceaux de baraquements, déchets ménagers et divers) demeuraient. Les zones préservées étaient également envahies de déchets entraînés par le vent. Il a donc fallu procéder à un important nettoyage, avec la collaboration d'une association locale d'insertion, une vingtaine de tonnes de déchets ont été enlevées.

VC : Proposer aux visiteurs la découverte et la compréhension des différentes composantes du site, de son histoire et de son rôle aujourd'hui tout en restant en adéquation avec les enjeux écologiques est un point majeur. Une des difficultés était de trouver un équilibre entre l'accessibilité et la mise en valeur des vestiges militaires et la maîtrise des flux sur le site.

Quels sont les principaux aboutissements à ce jour ?

MC : Grâce à l'accompagnement du comité de suivi scientifique des mesures compensatoires « Calais Port 2015 », du gestionnaire et de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), l'opération a été optimale vis-à-vis des différents enjeux identifiés en amont (groupes faunistiques/floristiques/paysage).

La rapidité d'exécution a été remarquable, eu égard à la proximité du démantèlement complet.

AD : Globalement, les travaux de génie écologique et de mise en sécurité (terrassement, clôture) du site sont à

90-95 % réalisés. Les premiers travaux (débroussaillage) ont commencé début juillet 2017, et tous les produits obtenus ont pu être valorisés en bois énergie grâce au broyage, ce dont nous sommes très satisfaits. En juin 2017, 30 à 40 couples d'Hirondelle de rivage sont venus nicher sur ce qui restait de la falaise. Celle-ci a été entièrement remodelée et son linéaire de parois a été multiplié par 7 ou 8. Une partie des espèces dunaires et d'interface eau-dune a déjà été retrouvée. Mais ce qui nous a encore plus surpris, c'est l'apparition de toute une flore particulière que l'on rencontre peu habituellement sur ce type de site, liée à la présence des réfugiés, qui ont cuisiné... oignons, échalotes, pommes de terre, piments, tomates, cucurbitacées apparaissent ainsi. Nous avons même constaté la colonisation du site par le Palmier dattier.

VC : Les travaux de décloisonnement du site ont permis de révéler la batterie militaire d'Oldenburg dont les deux principaux éléments marquent désormais fortement le paysage à l'est de Calais. De plus, l'ouverture des milieux permet la mise en résonance du site dans son contexte proche (espaces agricoles du polder, paysage industriel-portuaire, frange du cordon dunaire, site du Fort Vert). À terme, le panorama depuis le sommet du blockhaus offrira une lecture à une toute autre échelle, celle du polder de l'ancien delta de l'Aa. • **Propos recueillis par AP**



Le stand des Parcs naturels régionaux de France au *Birdfair*.

FESTIVAL

Participer au *Birdfair*

Le célèbre salon rassemble chaque année plusieurs milliers d'ornithologues britanniques et offre un moyen efficace de promouvoir son offre de tourisme naturaliste. Le réseau des Parcs naturels régionaux et plus récemment la LPO y tiennent un stand.

Évasion, détente et loisirs, gastronomie, patrimoine constituent les axes classiques qu'adoptent les stratégies de développement touristique en France. Si la nature peut, à l'occasion, être abordée dans certains de ces items, elle ne constitue que rarement encore un angle par lequel faire découvrir un territoire. Les temps changent cependant, à mesure que se forge la notion de « tourisme naturaliste », ou tourisme de nature, une pratique qui s'intéresse autant, sinon plus, à la perspective de voir une espèce rare ou un milieu naturel spécifique qu'à celle de visiter le château local. Au Parc naturel régional (PNR) de la Brenne, qui favorise de longue date le tourisme ornithologique, l'on observe cette évolution des pratiques : « Jusqu'à présent, les gens qui venaient ici observer les oiseaux étaient surtout des spécialistes, mais on accueille de

plus en plus de jeunes amateurs », souligne ainsi Géraldine Chancel.

Si le tourisme naturaliste est abordé depuis longtemps par les PNR, « c'est dans notre réseau, poursuit la responsable du pôle tourisme, d'autant que la prise de compétence du tourisme par les communautés de communes nous amène à nous recentrer sur des sujets spécifiques, comme celui-ci ».

THE PLACE TO BE

Le PNR de la Brenne ne s'y est pas trompé, pour trouver de nouveaux clients en matière de tourisme ornithologique, autant se tourner vers un public particulièrement féru : les Britanniques. Voilà pourquoi son équipe participe depuis bientôt 20 ans au *British Birdwatching Fair*, probablement la plus grande rencontre natu-

Chaque année au mois d'août, environ **22 000 personnes participent à cette grande rencontre naturaliste mondiale près de Leicester.**

raliste mondiale. Où l'on saisit vite la passion de nos voisins d'Outre-Manche pour l'observation des oiseaux, mais aussi le potentiel d'activité touristique qu'elle recèle : au cours de ce salon organisé chaque année au mois d'août près de la Réserve du Lac du Rutland, à proximité de Leicester (160 km au nord de Londres), 22 000 personnes en moyenne défilent devant les stands de près de 500 exposants (majoritairement des institutions et acteurs touristiques privés mais également des associations, vendeurs de matériel, etc.) issus de plus de 70 pays. ▶

- Le ticket d'entrée s'élevant à plus de 10 € la journée, les acteurs touristiques venus promouvoir leur territoire au *Birdfair* sont sûrs de rencontrer un public à la fois passionné et plutôt aisé, sinon aux moyens suffisants pour envisager de partir en voyage et apercevoir l'oiseau rare.

« En France, la LPO compte 45 000 adhérents, son homologue au Royaume-Uni, la RSPB¹ en a 1,2 million ! (pour une population équivalente, NDLR), souligne Géraldine Chancel. Et on sait par ailleurs que les Britanniques apprécient le patrimoine et la gastronomie française. Un séjour en Brenne, c'est à la fois observer des oiseaux, se promener sur des petites routes de campagne, et déguster les vins de Loire. »

DO YOU SPEAK ENGLISH ?

C'est Tony Williams, animateur à la LPO en Brenne et d'origine anglaise, qui a très tôt sensibilisé le PNR de la Brenne à l'intérêt de séduire les touristes anglais. « Le potentiel en France pour les touristes britanniques est très grand !, s'enthousiasme-t-il, mais il reste sous-exploité. Il existe des voyages organisés mais cela ne concerne qu'une partie des naturalistes britanniques car beaucoup veulent voyager par leurs propres moyens. » Preuve du manque de conscience du potentiel en jeu : la modeste présence des acteurs français au *Birdfair*. « La France n'est présente qu'au moyen de deux stands, celui des PNR, qui vient promouvoir cinq à huit territoires volontaires et celui de la LPO depuis cette 2017 », constate Yves Vérilhac, directeur de la LPO qui participe depuis deux ans au grand raout. « À l'inverse, chaque région espagnole est présente avec son propre stand » s'étonne encore Géraldine Chancel. Les PNR français entretiennent tout de même leur visibilité puisqu'ils organisent une conférence qui chaque année rencontre du succès.

Alors, comment favoriser la venue de touristes britanniques, comment préparer sa participation à un salon comme le *Birdfair* ? La « barrière de la langue » reste un frein à dépasser rappelle Yves Vérilhac. Projeter de tenir un stand au *Birdfair* nécessite ainsi qu'au moins une personne au sein de l'équipe puisse renseigner le public, avec suffisamment de précision, sur les spots ornithologiques de son territoire et sur les possibilités d'hébergement.

La question de la langue se pose aussi bien sûr pour les relais touristiques français locaux (offices de tourisme, etc.) ainsi que les hébergeurs qui gagneront, précise Géraldine Chancel, « à être sensibilisés aux attentes et habitudes des naturalistes, britanniques en particulier, qui se lèvent à 5 heures pour partir en observation et reviennent à 10 heures pour prendre un vrai petit-déjeuner complet ». Sur ce point, l'expérience des propriétaires de « gîtes panda », créés par les PNR et le WWF et destinés notamment à un public intéressé par l'environnement et la biodiversité locale, peut être une source d'inspiration.

En termes d'attente naturaliste, « la clientèle britannique veut voir en France des espèces qu'elle ne voit pas chez elle ». La chargée de mission du PNR de la Brenne poursuit : « Les territoires qui visent ce public doivent donc connaître les espèces qu'on trouve au Royaume-Uni et croiser l'information avec ce qu'on trouve chez eux pour mettre en avant leur potentiel dans les documents de communication. Prenez le Grèbe à cou noir ou la Pie-grièche écorcheur, on ne les trouve pas en Angleterre par exemple. » Libellules et papillons attiseront également la curiosité des Britanniques.

RÉSEAU

Le public du *Birdfair* s'avérant assez âgé, le support papier reste d'actualité pour faire la promotion d'un territoire. Les ressources « manquent encore dans ce domaine » pour présenter les principaux spots ornithologiques français, constate Yves Vérilhac qui travaille à combler cette lacune en produisant des documents pour les prochaines éditions du salon britannique. De son côté, Géraldine Chancel, qui coordonne la présence des PNR au *Birdfair*, élabore un document type décrivant l'offre de tourisme ornithologique dans les parcs naturels régionaux. Une collection de 12 livrets « *Where to Watch Birds and other Wildlife in Regional Nature Parks* » est disponible en téléchargement sur le site internet de la fédération des PNR de France. Ces livrets mettent en avant les spots d'observation et les espèces d'oiseaux associées que les Britanniques recherchent. Des applications pour smartphone sont aussi en cours de conception. Faire des PNR un réseau dans lequel projeter

des séjours ciblés ornithologie, sans oublier de profiter du reste, voilà donc l'affaire du moment. « On s'aperçoit que les touristes britanniques voyagent selon un axe nord-sud, souvent en visant la Camargue. L'idée est donc de leur proposer un panel d'espèces et de territoires à découvrir en route », analyse Géraldine Chancel. Au delà des PNR, c'est donc un réseau plus diversifié encore, associant d'autres espaces où observer des oiseaux, qui pourrait être suggéré aux touristes britanniques. Et ce, d'autant plus que les ornithologues britanniques, selon Tony Williams, souhaitent généralement ne pas séjourner au même endroit d'une année sur l'autre : « Des territoires comme la Lorraine par exemple, absents des programmes des tour opérateurs, mériteraient d'être davantage promus. De même qu'il faut expliquer aux touristes étrangers qu'on peut voir des Grues cendrées ailleurs qu'au lac du Der dont tout le monde parle tout le temps : en Brenne, en Lorraine ou dans les Landes de Gascogne, on peut les voir aussi ! »

La clientèle britannique veut voir en France les espèces qu'elle ne voit pas chez elle.

Voilà donc plusieurs pistes pour étoffer son offre touristique à destination des Britanniques. Mais le public belge, néerlandais ou allemand (800 000 adhérents au Nabu, l'homologue germanique de la LPO...) mériterait lui aussi d'être mieux appréhendé. •

Christophe Tréhet

(1) *Royal Society for the Protection of Birds*

Prochain *Birdfair* : 17-19 août 2018 - <http://birdfair.org.uk/>



ROYAUME-UNI

Les Britanniques et la nature, une histoire d'amour éternel ? - p. 27



BRÉSIL

Au bord de l'irréversible, le Brésil brade son environnement - p. 14

RÉUNION

Quand conservation rime avec insertion - p. 31

PAS DE CALAIS

Des palmiers à Calais ? - p. 51

VENDÉE

Le bénévolat, une porte d'entrée vers la biodiversité - p. 26

ALLIER

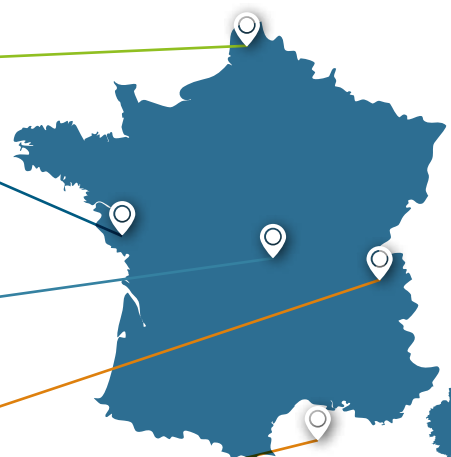
Première application du principe de non-régression - p. 43

ALPES

Le Gypaète barbu de retour - p. 8

MÉDITERRANÉE

Les canyons de Méditerranée à l'honneur - p. 9



Marie Le Scanve

Garde animatrice du littoral à Ploumanac'h dans les Cotes d'Armor, s'attache à être créative pour rester animée.

lire l'article p. 11



Participer

S'adapter, fidéliser, intéragir, etc. autant de mots clés pour repenser la participation des citoyens dans des actions en lien avec la nature. Proposition de réflexion approfondie par Pauline Conversy.

lire l'article p. 29



Gestion

Retours d'expériences et pistes d'enseignements par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur les pelouses calcicoles.

lire l'article p. 48



APPEL À PROJETS RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES OUTRE-MER



Photo : Martial Dosdane

Du 26 février au 1^{er} septembre 2018

De l'idée à l'action

Jusqu'à 300 000 euros par projet

Les Outre-mer français abritent une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes, souvent endémiques, qui constituent autant de richesses exceptionnelles. Leur préservation implique l'engagement de tous les acteurs de notre société. Cet appel à projets vise à encourager et soutenir les initiatives locales, concourant à la préservation et à la valorisation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Il concerne l'ensemble des territoires d'Outre-mer, dans le respect de leurs spécificités et des priorités d'action locales. Il s'adresse aux acteurs associatifs et socio-économiques, aux collectivités et à leurs groupements, aux gestionnaires d'espaces naturels... Deux appels à l'action sont lancés, **en février puis en juin 2018**, pour une dotation globale de quatre millions d'euros.

Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr

Ensemble, préservons et valorisons ces richesses.